



# Communiqué de presse

À l'attention des rédacteurs des chroniques affaires et télécommunications :

**TELUS déclare ses résultats du deuxième trimestre**  
***L'excellent rendement des secteurs filaire et sans fil assure la croissance des produits d'exploitation et du bénéfice***

VANCOUVER, C.-B., le 5 août /CNW/ – TELUS Corporation (T et T.NV à la Bourse de Toronto et TU à la Bourse de New York) a annoncé aujourd'hui d'excellents résultats financiers pour son deuxième trimestre de 2005. Ces résultats traduisent l'excellent rendement des services sans fil de TELUS Mobilité, une bonne croissance des produits d'exploitation de TELUS Communications et une augmentation importante des bénéfices consolidés. Les produits d'exploitation consolidés, se chiffrant à 2 milliards de dollars pour le trimestre, sont en hausse de 8 % par rapport à l'an dernier. Le bénéfice d'exploitation affiche une croissance de 24 %. Le bénéfice par action est passé de 48 cents au trimestre correspondant l'an dernier à 53 cents au deuxième trimestre de 2005, une augmentation de 10 %. Exceptionnellement, le bénéfice par action du deuxième trimestre a subi un ajustement négatif de trois cents pour tenir compte d'une poursuite judiciaire portant sur une transaction de créance en 1997, alors qu'au deuxième trimestre de 2004, le bénéfice par action avait bénéficié d'un ajustement positif de 13 cents relativement aux impôts.

## PRINCIPAUX RÉSULTATS FINANCIERS

En millions de dollars canadiens, sauf les montants par action (non vérifiés)	Trimestre clos le 30 juin		
	2005	2004	Var. %
Produits d'exploitation	<b>2,018,5</b>	1,865,6	8,2
BAIIA <sup>(1)</sup>	<b>865,0</b>	784,8	10,2
Bénéfice d'exploitation	<b>465,9</b>	377,2	23,5
Bénéfice net	<b>189,5</b>	172,3	10,0
Bénéfice par action (BPA), avant dilution <sup>(2)</sup>	<b>0,53</b>	0,48	10,4
Dépenses en immobilisations	<b>408,7</b>	346,1	18,1
Rentrées de fonds provenant des activités	<b>687,7</b>	489,0	40,6
Flux de trésorerie disponible <sup>(3)</sup>	<b>207,8</b>	229,5	(9,5)

- 1) Le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA) s'entend de la différence entre les produits d'exploitation et les charges d'exploitation moins les coûts de restructuration et de réduction de l'effectif. Voir le paragraphe 11.1 du rapport de gestion.
- 2) Le BPA comprend les répercussions positives des impôts de 13 cents pour le trimestre de 2004.
- 3) Voir le paragraphe 11.2 du rapport de gestion.

Darren Entwistle, président et chef de la direction, a déclaré : «Les résultats du deuxième trimestre de TELUS sont tous excellents. La hausse de nos produits d'exploitation, qui est de huit pour cent, est le résultat de notre résolution dans la mise en œuvre de notre stratégie de croissance des secteurs des données et sans fil. Le BAIIA et le BPA de notre société sont tous deux en hausse de 10 pour cent. En fait, après rajustement pour événements exceptionnels, le BPA augmentait de 60 pour cent. Comme nous le soulignons au trimestre précédent, nous nous efforçons d'amener le processus de négociation collective à une conclusion positive pour toutes les parties prenantes. Nous avons fait un grand pas dans la bonne direction en juillet lorsque nous avons entrepris la mise en œuvre d'une nouvelle convention collective globale pour les employés affiliés à l'unité de négociation du TWU. Bien que le déroulement récent de la grève du TWU représente un défi pour

les employés et pour certains clients, je me réjouis de l'appui des membres de la direction et de l'équipe de l'unité de négociation qui, malgré l'arrêt de travail, ont réagi positivement pour appuyer TELUS et ses clients. Environ 70 pour cent des membres de notre équipe continuent de travailler pour servir notre clientèle. Tout compte fait, nous souhaitons que tous les membres syndiqués de notre équipe partagent notre réussite financière. C'est en ce sens que nous avons déposé notre offre globale."

Robert McFarlane, vice-président directeur et directeur des finances, a émis le commentaire suivant : "Nous avons généré des produits et un BAIIA records dans le secteur du sans fil pour le trimestre; de plus, nous avons établi un nouveau record de flux de trésorerie et d'ajouts d'abonnés pour un deuxième trimestre. Nous sommes également ravis de la croissance de nos produits dans le secteur filaire, principalement attribuable aux solides résultats qu'a connus le secteur des données, tandis que les produits des services locaux et interurbains sont demeurés stables face à une pression accrue de la concurrence et à une perte de lignes. TELUS continue de générer d'importants flux de trésorerie disponibles de plus de 200 millions de dollars. En effet, après le rachat de 6,5 millions d'actions au cours du trimestre pour un montant de 272 millions de dollars, la société a conservé un important solde de trésorerie de 1,1 milliard de dollars à la fin du trimestre. Nous sommes donc prêts à distribuer environ 200 millions de dollars en arrrages et en montants forfaitaires aux employés membres du TWU à la ratification de la nouvelle convention collective, Ce qui reflète des résultats positifs par rapport à l'exercice précédent et la mise en œuvre réussie de notre plan d'exploitation d'urgence en cas d'interruption de travail dans l'ouest du Canada. Nous réitérons nos prévisions actuelles."

## PRINCIPAUX RÉSULTATS D'EXPLOITATION

### **TELUS Mobilité**

#### ***Forte amélioration du flux de trésorerie de 44 millions de dollars grâce à une croissance des produits de 19 % et à une augmentation importante de la marge***

- Les produits d'exploitation ont augmenté de 125 millions de dollars, soit de 19 %, par rapport à la période correspondante de 2004, et se sont établis à 802 millions de dollars au deuxième trimestre de 2005.
- Le BAIIA s'est accru de 80 millions de dollars, soit de 28 %, s'établissant à 367 millions de dollars.
- La marge du BAIIA s'est rehaussée de 3,5 points à 49 % du produit du réseau et de 3,4 points à 45 % du produit total.
- Le PMPA (produit moyen par abonné) a augmenté notablement de 2 dollars, soit à 61 dollars.
- Le coût d'acquisition ("CA") par abonné brut s'est allégé, passant de 381 dollars à 342 dollars.
- Les ajouts nets d'abonnés, 131 100 pendant le trimestre, représentent une augmentation de 15 % par rapport à il y a un an. Les ajouts nets d'abonnés aux services facturés, générant des produits plus élevés, sont de 103 900, représentant 79 % du total des ajouts nets.
- Le taux de roulement mensuel confondu a légèrement augmenté à 1,37 %; il était de 1,32 % pour le même trimestre de l'exercice précédent. Le taux de roulement des services facturés était de 1,05 %.
- Le flux de trésorerie (BAIIA moins les dépenses en immobilisations) a augmenté de 44 millions de dollars, soit de 21 %, et s'est chiffré à 252 millions de dollars.

## **TELUS Communications**

### **La forte croissance du secteur des données et les produits stables du service interurbain expliquent la hausse des produits d'exploitation**

- Les produits se sont chiffrés à 1 217 millions de dollars au deuxième trimestre de 2005, une hausse de 28 millions de dollars, soit de 2 %, par rapport à la période correspondante en 2004. C'est le quatrième trimestre consécutif de croissance en glissement annuel.
- Les produits tirés des données ont inscrit une hausse de 10 % stimulée par la croissance des produits Internet et des services de données.
- Une forte augmentation de 19 % des produits tirés des non titulaires en Ontario et au Québec, qui se sont établis à 156 millions de dollars, a assuré la rentabilité pour un troisième trimestre consécutif.
- Les produits tirés des appels interurbains ont été stables, inversant la tendance à la baisse en glissement annuel.
- Le BAIIA a été stable au cours du trimestre, comparativement au même trimestre de l'exercice précédent, en raison d'une croissance des produits de 2 % annulée par une activité accrue de la concurrence, ainsi que par les coûts de restructuration et de planification des mesures d'urgence.
- Les ajouts nets d'abonnés au service Internet haute vitesse étaient de 17 100 au deuxième trimestre, ce qui porte le nombre total des abonnés au service Internet haute vitesse de TELUS à 729 000, soit une augmentation de 17 % par rapport à l'an dernier.
- Le nombre de lignes d'accès au réseau, 4,7 millions, a diminué de 86 000, soit de 1,8 %, par rapport à il y a un an, en raison de la concurrence et du remplacement par le sans fil.
- Le flux de trésorerie (BAIIA moins les dépenses en immobilisations) s'est établi à 205 millions de dollars au deuxième trimestre, un recul de 26 millions de dollars, ou de 11 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de dépenses en immobilisations accrues.

## **EXPANSION DE L'ENTREPRISE**

### **Des mesures visant à régler la négociation collective engendrent des mesures de pression**

Après quatre ans et demi sans convention collective et avec le retrait de la plupart des barrières juridiques, TELUS a intensifié le processus de négociation collective pour en arriver à un règlement, priorité primordiale de la société pour 2005. Plus de 13 000 des 28 700 employés de TELUS sont représentés par l'unité de négociation du Telecommunications Communication Workers Union (TWU).

Au cours du dernier trimestre un certain nombre de contestations judiciaires et d'appels ont fait l'objet de décisions par le Conseil canadien des relations de travail (CCRI) et par les tribunaux. La plupart de ces décisions appuyaient les mesures prises par TELUS et ont permis de progresser. En avril, le TWU s'est vu rejeter les appels à la Cour d'appel fédérale et au CCRI, appels qui contestaient la mise en oeuvre par la société de mesures de lock-out « souples », qui ne menaient pas à l'arrêt des activités. En juillet, le CCRI a statué que TELUS ne contrevenait pas au Code canadien du travail en distribuant son offre complète « l'Offre » directement à ses employés et a par conséquent rejeté la solution de renvoyer les parties en arbitrage obligatoire. En outre, en juillet la Cour d'appel fédérale a rejeté l'appel du TWU relativement à la décision du CCRI de février qui ramenait les parties à la table des négociations plutôt que d'imposer l'arbitrage obligatoire. En juin, la Cour suprême du Canada a rejeté la demande de la société d'en appeler de la décision du CCRI. Cette décision plaçait les membres non syndiqués de Telus Mobilité, principalement situés en Ontario et au Québec dans l'unité de négociation du TWU sans vote représentationnel. En outre, le CCRI a statué en juillet que TELUS n'a pas fourni de renseignements au sujet de ces employés assez tôt au TWU. Ces deux derniers jugements n'ont pas empêché l'intensification des mesures pour en arriver à un règlement des négociations collectives. Pour terminer à la fin juillet la société a gagné des injonctions étendues obtenues auprès des tribunaux de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, injonctions qui empêchent les lignes de piquetage d'illégalement bloquer l'accès aux installations et aux clients de TELUS

La société tout comme le TWU ont pris des mesures pour mutuellement intensifier les pressions pour en arriver à un règlement. La société a redéposé son offre complète auprès du TWU les 13 et 18 avril et a déclaré les négociations dans une impasse » Elle a ensuite signifié au TWU un premier avis de lock-out. L'avis qui prenait effet le 25 avril qui ne visait pas l'arrêt des activités mais comprenait une série de mesures comme la suspension des processus de griefs et d'arbitrage, la suspension de la prise des congés en temps accumulé, le report de toutes les augmentations relatives à la progression du salaire et au droit des congés annuels. La société a communiqué les modalités de cette offre aux membres de l'équipe de l'unité de négociation le 21 avril. TELUS a intensifié davantage les mesures de lock-out au cours de la période comprise entre mai et juillet.

Par ailleurs, le TWU a intensifié ses mesures de grève en imposant une interdiction de temps supplémentaire et de remplacement de cadres et en annonçant une grève du zèle. TELUS a déposé un ajout à l'Offre auprès du TWU le 14 juin, ajout qui fournissait des précisions et des ajustements à l'offre du 13 avril à l'avantage des employés et afin d'inciter à un règlement avant le 1er septembre. Le 22 juin, le TWU a déposé sa contre offre auprès de TELUS, qui l'a examinée et rejetée le 24 juin car elle ne traitait pas de façon significative les besoins de TELUS au plan de l'amélioration de la productivité et de la souplesse et agrandissait l'écart entre les parties relativement à certains aspects clés comme la durée de la convention et la diminution de congés supplémentaires. Le TWU a aussi commencé une grève tournante au début juillet, sous forme de séances d'études. Habituellement, la direction a réagi en imposant un lock-out aux employés qui participaient à ces séances.

Le 12 juillet, TELUS a annoncé son intention d'appliquer certaines parties de son Offre de règlement à compter du 22 juillet 2005. L'Offre, qui comporte au moins des augmentations de salaire annuelles de base à des taux de 2 % en général, comprend des rémunérations additionnelles au rendement variables de 3 %, 4 % et 5 % réparties sur les trois prochaines années, ainsi qu'une harmonisation des salaires entre les régions de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. L'Offre, si elle était ratifiée, ferait en sorte que les membres de l'unité de négociation de TELUS seraient les mieux payés au Canada. Les propositions en matière de sous-traitance sont semblables à celles du contrat existant pour l'Alberta et à celles des contrats des autres sociétés de communications de l'Amérique du Nord. Le TWU a réagi en amorçant une grève générale le 21 juillet. L'Offre de TELUS n'a jamais été soumise, par le TWU, à un vote de ratification par les membres et, bien que ne faisant pas l'objet d'une obligation par la loi en raison de l'application par TELUS de mesures de lock-out, le dernier vote de grève du syndicat a été tenu en janvier 2004. Réagissant à l'intensification des activités de grève décrétée par le TWU, TELUS a mis en œuvre ses plans d'urgence conçus pour diminuer l'impact sur la clientèle et, le 22 juillet, a engagé l'application de son Offre. L'application de l'Offre ne comprend ni le montant forfaitaire, ni les paiements rétroactifs, qui totalisent environ 200 millions de dollars, ni certaines propositions en matière de retraite et d'avantages sociaux, qui prennent effet seulement à la suite de la ratification de l'Offre de règlement. De nombreuses mesures incitatives sont en place, si la convention collective est ratifiée avant le 1<sup>er</sup> septembre 2005.

Un nombre significatif et croissant d'employés en Alberta, et actuellement tous les employés situés à l'est de l'Alberta, ont pris la décision de continuer de travailler, ce qui soutient les efforts de la direction visant à maintenir le service aux clients.

### **Mise au point sur les rachats d'actions de TELUS**

Au cours du trimestre, TELUS a continué de faire le rachat d'actions en vertu de son Offre publique de rachat selon l'usage normal. Au deuxième trimestre, un total de 6,5 millions d'actions (2 972 500 actions ordinaires et 3 540 200 actions sans droit de vote) ont été rachetées, pour un décaissement total de 272 millions de dollars.

TELUS a engagé le programme le 20 décembre 2004 avec l'intention de racheter et d'annuler, périodiquement sur une période de 12 mois, jusqu'à 14 millions d'actions ordinaires en circulation de la société, et jusqu'à 11,5 millions d'actions sans droit de vote en circulation de la société. Ces

actions représentent environ 7 % des actions émises et en circulation dans chacune des catégories d'actions. Depuis le début du programme, un total de 12,9 millions d'actions (5 825 311 actions ordinaires et 7 027 700 actions sans droit de vote) ont été rachetées, engageant des dépenses totales de 508,4 millions de dollars, représentant 50 % des 25,5 millions d'actions autorisées en vertu du programme.

TELUS est d'avis que ces rachats sont effectués dans le meilleur intérêt de TELUS et qu'ils représentent une possibilité d'investissement intéressante et une utilisation opportune des fonds de TELUS, devant entraîner une augmentation de la valeur des actions restantes.

### **TELUS rachète pour 150 M \$CA de débentures convertibles**

Le 16 juin 2005, TELUS a racheté ses débentures subordonnées non garanties convertibles portant intérêt de 6,75 %, émises en souscription publique et venant à échéance le 15 juin 2010, au pair plus les intérêts courus. Chaque débenture convertible était convertible au choix du porteur en actions sans droit de vote de TELUS au prix de conversion de 39,73 \$ par action.

Étant donné la récente augmentation du prix des actions dépassant le prix de conversion, environ 88 % des détenteurs ont choisi d'exercer la conversion pour obtenir des actions sans droit de vote et plus de 3,3 millions d'actions sans droit de vote ont été émises. Le décaissement total lié aux débentures non converties s'est établi à 18 millions de dollars.

### **TELUS obtient de meilleures facilités de crédit**

Au mois de juin, Moody's Investors Services a annoncé une hausse de la cote non garantie principale de TELUS Corporation passant de Baa2 à Baa3 avec perspectives stables. Cette amélioration donne à TELUS une cote de solvabilité pour investissement moyen de BBB de Standard & Poor's, Dominion Bond Rating Services et Fitch Ratings. Cette hausse reflète les attentes de Moody pour le maintien de bons résultats d'exploitations de TELUS.

Au deuxième trimestre, Fitch a revu les perspectives de cote de solvabilité de TELUS qui sont passées positives à stables. Les perspectives positives reflètent la vision de Fitch que TELUS continuerait à améliorer son dossier de crédit au moyen d'une augmentation de sa trésorerie, stimulée par les opérations sans fil et les attentes d'autres réductions de la dette. Standard & Poor's et Fitch maintiennent leurs perspectives positives, alors que Dominion Bond Rating Services maintient une tendance stable.

### **TELUS et telehony@Work lance CallCentreAnywhere**

TELUS a un partenariat exclusif avec Telephony@Work, chef de file mondial de la technologie de centre d'appels hébergé sur demande pour entreprises et fournisseurs de service, au sujet du lancement de CallCentreAnywhere, le premier centre d'appels hébergé sur demande entièrement intégré au Canada. Le service réunit la technologie de pointe de données et IP de TELUS et le logiciel du centre d'appels Telephony@Work pour rationaliser les coordonnées des clients (téléphone, courriel, télécopieur, en ligne ou courrier vocal) au moyen d'un seul système IP qui élimine les complexités techniques de la gestion des diverses communications avec les clients.

CallCentreAnywhere de TELUS sera lancé avec sept nouveaux clients, incluant InnovaPost de Postes Canada et la Croix Rouge canadienne.

InnovaPost, la division technique de Postes Canada, fera l'essai d'un nouveau service à Calgary appelé *fetch*<sup>TM</sup>. InnovaPost a développé la technologie *fetch*<sup>TM</sup> après que Postes Canada a reconnu qu'un grand nombre de consommateurs veulent en savoir plus sur les produits et services qu'ils ont vus annoncés sans toutefois donner trop de renseignements personnels aux

annonceurs. *fetch* donne aux Canadiens l'information recherchée, tout en évitant de communiquer protégeant les détails personnels aux annonceurs.

CallCentreAnywhere a été adopté par le Centre d'action en cas de catastrophe de la Croix-Rouge en Colombie-Britannique. TELUS commandite la mise en œuvre d'un centre d'appel d'une valeur de 1,5 million de dollars pouvant répondre plus rapidement et plus efficacement aux demandes du public de partout au Canada. Au lieu d'avoir des téléphones sur des tables pliantes en cas d'urgence comme lors du tsunami en décembre, le nouveau centre d'appel en cas de catastrophe de la Croix-Rouge aura des groupes de postes, équipés d'ordinateurs, où des bénévoles peuvent prendre l'information à partir d'un appel, d'un courriel ou d'une télécopie et les acheminer dans un seul système IP. Ce nouveau système devrait considérablement réduire le temps de chaque appel tout en améliorant la précision et l'efficacité de l'information recueillir.

## **Développements réglementaires**

### ***Cadre de réglementation pour les communications parlées au moyen du protocole internet***

Le 12 mai 2005, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a annoncé sa décision au sujet des exigences réglementaires des services de communications parlées au moyen du protocole internet appelé VoIP. Cette décision divise le service VoIP en deux groupes : les entreprises de services locaux titulaires (ESLT) comme TELUS régies d'une manière semblable à la réglementation existante pour services locaux en ce qui concerne le contrôle des prix et restrictions « win-back » et autres incluant les entreprises de télédistribution qui ne sont pas soumises à cette réglementation. TELUS et les autres ESLT ont demandé l'autorisation d'en appeler de la réglementation « win-back » auprès de la Cour fédérale, prétendant qu'elle porte atteinte aux droits constitutionnels de liberté de parole commerciale des entreprises.

Le 28 juillet, TELUS, avec BCE, SaskTel et Aliant, ont annoncé un appel conjoint de la décision VoIP auprès du cabinet fédéral.

### ***Poursuite pour abstention de services téléphoniques locaux***

Le CRTC a annoncé qu'il examinera les questions relatives à l'abstention incluant les marchés pertinents, les pouvoirs du CRTC et les tâches qui devraient être abstenues ainsi que les critères et conditions de l'après-abstention pouvant s'appliquer. La poursuite prendra aussi en compte la possibilité de donner aux ESLT une souplesse réglementaire avant l'abstention. Cette décision est attendue pour le premier trimestre 2006.

La position de TELUS est que le CRTC doit adopter un test simple permettant aux ESLT d'obtenir une dérégulation automatique lorsque certains repères mesurables sont atteints. En vertu de la proposition de TELUS, la Société déposerait simplement en preuve qu'une ESLT avec installations a atteint cinq pour cent du marché des services téléphoniques locaux commerciaux ou résidentiels dans la zone de l'ESLT. Le CRTC disposerait ensuite d'une période de 30 jours pour émettre l'ordre d'abstention.

### ***Poursuite visant à envisager la prolongation du régime de contrôle des prix***

Le 13 mai 2005, le CRTC a proposé de prolonger le régime actuel de plafond de prix sans changements pendant deux années additionnelles après l'échéance actuelle fixée au 31 mai 2006. En déposant ses commentaires, TELUS a demandé au CRTC d'arrêter le flot de fonds vers le compte différé et a demandé que les titulaires puissent réduire les prix des services résidentiels dans les zones qui ne sont pas à coût élevé et pour les services commerciaux pour lesquels les clients ont le choix de fournisseurs de services de téléphone locaux. TELUS s'est engagée à ne pas augmenter ses tarifs d'autres services afin de neutraliser les réductions tarifaires pouvant résulter de ces changements.

## **TELUS Mobilité**

TELUS Mobilité a lancé plusieurs nouveaux téléphones au deuxième trimestre confirmant ainsi son leadership en matière de modèles « branchés » et exclusifs sur le marché canadien du sans fil. Les nouveaux modèles comprennent les nouveaux appareils SCP PTT, quatre appareils SCP élégants et attrayants et le modèle stylisé Mike.

### **Expansion du produit PTT**

Avec Mike iDEN et les services CDMA Instant Talk CDMA, TELUS Mobilité continue de dominer le marché PTT au Canada. Au deuxième trimestre, TELUS Mobilité a lancé deux nouveaux appareils Instant Talk : le LG 4750, modèle à coque avec bloc micro-haut-parleur intégré avec une qualité de son exceptionnelle et le KX440Y, version jaune à grande visibilité du Kyocera KX440. Avec quatre modèles Instant Talk différents, TELUS propose la plus grande sélection de téléphones SCP PTT au Canada.

TELUS Mobilité a aussi élargi son choix de téléphones Mike avec le Motorola i355, un outil de communications mobiles polyvalent pour les travailleurs sur le terrain et les autres clients qui recherchent un combiné stylisé à contact direct. Le Motorola i355 s'ajoute à une gamme de plus d'une douzaine d'appareils intégrés Mike et est doté d'un système mondial de localisation (GPS,) et Mike's Talk Around, qui permet aux clients d'utiliser leurs téléphones comme des walkie-talkies, même en dehors de la zone de rayonnement de leur réseau.

### **Nouveaux appareils SCP et l'itinérance internationale**

TELUS Mobilité a lancé plusieurs nouveaux appareils SCP exclusifs et abordables de ses partenaires LG Electronics, Motorola, Samsung et UTStarcom (anciennement Audiovox):

- Le LG 125 est un téléphone coque abordable offert en vert et blanc vibrant et argent et blanc doté d'une antenne interne, une sonnerie polyphonique à 32 tonalités, un calendrier, une calculatrice et une alarme.
- Deux nouveaux appareils SCP de Motorola, le V265 et le V262 doté d'une capacité de reconnaissance vocale avec plusieurs personnalisations et outils de divertissement et de productivité. Le Motorola V265 intègre la caméra avec zoom numérique, le micro-haut-parleur et le gestionnaire personnel dans un boîtier coque. Construit en vue d'une personnalisation, le Motorola V262 propose des couvercles interchangeables bleu ou argent et un bloc micro-haut-parleur acceptant la reconnaissance vocale avancée.
- Le Samsung A570 est un appareil pliable compact noir et argent avec un écran couleur pleine grandeur et un affichage ACL externe ainsi que des caractéristiques extra comme des sonneries téléchargeables, des images et des jeux.
- Le UTStarcom 860 propose un modèle attrayant à l'extérieur rouge, noir et argent, de type « friandise », une caméra numérique, un écran couleur, la composition à commande vocale, les commandes et caractéristiques mémo, une sonnerie polyphonique à 32 tonalités, des sonneries téléchargeables, des images et des jeux.

TELUS Mobilité a annoncé que ses clients SCP peuvent dorénavant utiliser leur téléphone sans fil en Chine continentale, en Nouvelle-Zélande et à Taïwan. Les clients SCP peuvent déjà utiliser leur téléphone aux Bermudes, en République Dominicaine, à Guam, à Hong Kong, au Mexique, à Puerto Rico, en Corée du Sud, dans les îles Vierges des États-Unis et évidemment à travers les États-Unis.

### **TELUS Mobilité annonce la solution Mission Critical Data**

Au mois de mai, TELUS Mobilité a lancé la solution Multi-Network Data Access (MNDA), une manière fiable pour les clients des entreprises et de sécurité publique d'avoir accès à des données critiques de mission sans fil et de les faire passer entre les réseaux de données sans perdre les

connexions. Inspiré du WebSphere Everyplace Connection Manager de IBM, le MNDA optimise la largeur de bande et permet aux clients une itinérance transparente dans les divers réseaux de données sans fil, incluant les réseaux de données 1X comme le réseau SCP de TELUS Mobilité, les réseaux iDEN comme Mike et les réseaux Wi-Fi. Il permet aussi de beaucoup réduire les coûts de démarrage et d'exploitation liés à des solutions semblables à l'interne.

### **TELUS Mobilité élargit les points de vente prisés**

Au mois de juin, TELUS Mobilité a ouvert des points de ventes d'entreprise à la fine pointe à Québec, proposant un milieu boutique agréable reflétant la démarche unique conviviale de l'avenir. Les nouvelles boutiques font partie du réseau national de TELUS Mobilité qui comprend plus de 3000 points de vente dont 100 magasins d'entreprise. Au mois de mars, TELUS Mobilité a remporté le prestigieux prix de la National Association of Store Fixture Manufacturers (NASFM) du magasin international de l'année.

### **Vingt ans de sans fil au Canada**

Le 1<sup>er</sup> juillet marqua le vingtième anniversaire des communications sans fil au Canada. De ses 'humbles débuts, l'industrie a pris de l'expansion et compte aujourd'hui 15 millions de clients, soit près de 50 pour cent de la population totale. La couverture numérique couvre 94 des Canadiens d'un océan à l'autre. Les fournisseurs de services sans fil du Canada ont investi quelque 20 milliards de dollars dans leur infrastructure au cours des vingt dernières années. L'industrie représente aujourd'hui plus de 25 000 emplois directs de grande valeur au Canada. La croissance se maintient à un rythme rapide. Cette année, on estime que 1,5 million de Canadiens achèteront un nouvel appareil sans fil, soit autant qui se sont joint à l'industrie au cours des dix premières années.

Le 1<sup>er</sup> juillet marqua aussi le lancement d'un service de messagerie multimédia (MMS), qui permet aux clients d'envoyer et de recevoir des images et des fichiers vidéo et audio entre appareils MMS sans fil et ce, peu importe le fournisseur de service du récipiendaire. Cette initiative est semblable au service de messagerie de texte inter-fournisseurs lancé par les fournisseurs canadiens en 2002 et qui a permis à la messagerie d'augmenter d'au moins cent pour cent par année depuis. Les Canadiens envoient maintenant près de 40 millions de messages texte d'appareil à appareil tous les mois et devraient franchir la barre des 1,5 milliard de messages cette année.

### **Brian Canfield reconnu pour sa contribution à TELUS**

L'édifice de Burnaby où plus de 2 400 membres d'équipe de TELUS travaillent, a été nommé en hommage de la contribution remarquable de Brian Canfield à l'avancement de l'industrie des télécommunications pendant les 49 ans de sa carrière à TELUS. Le Brian Canfield Centre for Excellence in Telecommunications rend hommage à M. Canfield, ancien président et chef de la direction de TELUS et actuel président de son conseil d'administration.

### **L'excellence de TELUS reconnue**

Selon l'excellent rendement continue de TELUS au chapitre du service à la clientèle et ce, pour la deuxième année consécutive, une étude de l'industrie a conclu que TELUS est le premier fournisseur d'assistance annuelle au Canada. Le Paisley Group Ltd., une entreprise de consultation en services d'assistance annuelle a évalué TELUS comme étant le premier fournisseur dans un sondage mené en septembre dernier. TELUS a gardé cette place dans l'index publié au printemps où la Société a obtenu une note de 91 pour cent pour les appels faits. Le Paisley Group décrit les appels faits comme étant l'apogée des services assistance annuelle et a mesuré autant si les clients recevaient la bonne information et s'ils étaient traités comme il faut.

TELUS a également été reconnue pour son excellence en perfectionnement des employés en recevant le prix Programme de l'année lors de la récente conférence SkillSoft . TELUS a remporté



le prix pour deux de ses programmes de leadership et de perfectionnement : un programme d'apprentissage mixte pour la formation du personnel de première ligne du service de crédit de TELUS et un autre programme complet de perfectionnement en leadership destiné à tous les niveaux de l'entreprise. Pour être en nomination, les entreprises doivent montrer des résultats mesurés en matière de réussite au niveau du rendement sur l'investissement, de l'utilisation accrue, d'un calendrier de mise en oeuvre, de la complexité et d'une stratégie de marketing.

### **Créer les collectivités conviviales de l'avenir**

TELUS s'attache à investir de manière significative dans les communautés où nous vivons et travaillons. Conformément à sa volonté de devenir la première entreprise citoyenne du Canada, TELUS devient un chef de file qui encourage les jeunes Canadiens en utilisant à bon escient son financement, sa technologie et son expertise.

Au cours du deuxième trimestre de 2005, TELUS a appuyé de nombreux organismes et programmes communautaires dont :

- Le Mazankowski Alberta Heart Institute, avec une contribution de 1 million de dollars dans le but de faire progresser son objectif d'offrir des soins de premier ordre et de poursuivre ses recherches avancées pour la prévention et le traitement des maladies du coeur.
- Le KidSport BC's TELUS Little Links Program avec un don de 125 000 dollars, somme ramassée au cours des TELUS Skins Game à Whistler. TELUS a fait un don de 2 000 dollars pour chaque oiselet, de 3 000 dollars pour chaque aigle et de 1 dollar par verge pour chaque coup de départ de deux trous désignés par les golfeurs TELUS Skins Jack Nicklaus, Vijay Singh, John Daly et Stephen Ames. Ce don de charité finance les frais d'inscription et les coûts de l'équipement d'enfants qui n'ont pas les moyens de participer à des ligues.
- Le TELUS Tour for the Cure, inauguré à Vancouver en septembre 2004, s'est rendu dans 28 communautés dans toute la Colombie-Britannique et a pris fin en mai 2005. Grâce à ce programme, plus de 200 000 personnes ont été renseignées sur le cancer du sein et sur les mammographies de dépistage.
- L'accueil d'une foire de bénévoles pour aider au recrutement en vue des World Masters Games. À titre de commanditaire du programme de bénévoles, l'équipe de TELUS a relevé le défi et a réuni 600 des 5 200 bénévoles nécessaires.

TELUS est également engagée à être un chef de file en environnement et a lancé un projet pilote qui comprend l'intégration de 10 berlines Toyota Prius hybrides, essence-électricité, dans le parc de la société dans plusieurs principaux marchés. Le projet permettra de déterminer la rentabilité et les avantages environnementaux d'intégrer des véhicules hybrides dans le parc national de la société qui comprend plus de 5 000 véhicules.

### **Déclaration d'un dividende**

Le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 20 cents (0,20 \$ ) l'action sur des actions ordinaires en circulation et sans droit de vote, payable le 1er octobre 2005 aux actionnaires inscrits à la clôture des activités le 9 septembre 2005.

Relations avec les médias :

Nick Culo  
(780) 493-7236  
[nick.culo@telus.com](mailto:nick.culo@telus.com)

Relations avec les investisseurs :

John Wheeler  
(780) 493-7310  
[ir@telus.com](mailto:ir@telus.com)

## Énoncés prospectifs

*Le présent document et le rapport de gestion contiennent des énoncés portant sur des événements et des résultats financiers et d'exploitation futurs de TELUS Corporation (« TELUS » ou la « société ») qui sont de nature prospective. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent de la part de la société qu'elle émette des hypothèses et ils peuvent faire l'objet de risques et d'incertitudes. Il existe un risque considérable que les prédictions ou autres énoncés prospectifs se révèlent inexacts. Les lecteurs sont ainsi mis en garde de ne pas se fier indûment à ces énoncés car un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, les conditions, les actions et les événements futurs réels diffèrent considérablement des objectifs, des indications, des attentes, des estimations ou des intentions exprimés dans les énoncés prospectifs.*

*Les facteurs pouvant faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux prévus incluent, sans toutefois s'y limiter : la concurrence, l'évolution de l'économie, les exigences en matière de financement et d'endettement, les questions fiscales, les ressources humaines (y compris l'incidence continue et le dénouement des questions de relations de travail en cours de même que la durée et les répercussions des activités liées à une grève à grande échelle), les progrès technologiques (y compris le recours à des systèmes et à la technologie de l'information), les changements à la réglementation, les risques liés aux processus (y compris la conversion des systèmes existants), les menaces causées par l'homme et les menaces naturelles, la santé et la sécurité, les litiges, les événements touchant la poursuite des activités et les autres facteurs de risque dont il est question dans le présent document et qui sont mentionnés de temps à autre dans les rapports de TELUS, les documents d'information complets publiés par la société, y compris le Rapport annuel 2004 et la notice annuelle, et dans d'autres documents déposés auprès des commissions des valeurs mobilières au Canada (sur le site SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com)) et aux États-Unis (sur le site EDGAR à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov)).*

*Pour de plus amples détails, se reporter à la rubrique 10, « Risques et incertitudes », du rapport de gestion annuel 2004 de TELUS et au rapport de gestion intermédiaire du premier trimestre de 2005, ainsi qu'aux mises à jour présentées à la rubrique 10 du présent rapport intermédiaire du deuxième trimestre.*

*La société n'a ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour ni de réviser les énoncés prospectifs en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour d'autres motifs.*

## Rapport de gestion — Le 3 août 2005

Le texte qui suit constitue une analyse de la situation financière et des résultats d'exploitation consolidés de TELUS Corporation pour les trimestres terminés les 30 juin 2005 et 2004 et il doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés intermédiaires de TELUS. Ce rapport contient des données prospectives qui renvoient à la déclaration de la société à l'égard des énoncés prospectifs figurant plus haut et qui doivent être lues conjointement avec celle-ci.

Les états financiers consolidés intermédiaires de TELUS ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada, qui diffèrent des PCGR des États-Unis sous certains aspects. Se reporter à la note 18 des états financiers consolidés intermédiaires pour une analyse des principales différences entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis qui s'appliquent à TELUS. Les états financiers consolidés intermédiaires et le rapport de gestion ont été revus par le comité de vérification de TELUS le 2 août 2005 et approuvés par le conseil d'administration de cette dernière le 3 août 2005. Sauf indication contraire, tous les montants sont libellés en dollars canadiens.

La société a publié de l'information au sujet de certaines mesures non définies par les PCGR et l'inclut dans l'information présentée parce qu'elles constituent des mesures auxquelles la direction a recours pour évaluer la performance de ses unités et secteurs d'exploitation. Les mesures non définies par les PCGR servent à déterminer si la société respecte les clauses restrictives de ses conventions d'emprunt. Étant donné que les mesures non définies par les PCGR n'ont pas de signification normalisée, les règlements sur les valeurs mobilières exigent que ces mesures soient définies clairement et qu'elles fassent l'objet d'un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR les plus semblables. Pour de plus amples renseignements sur la définition, le calcul et le rapprochement des mesures non définies par les PCGR présentées dans les états consolidés, les lecteurs doivent se reporter à la rubrique 11, « Rapprochement des mesures non définies par les PCGR et définition des indicateurs clés de l'exploitation ».

## Rapport de gestion – table des matières

Rubrique	Contenu
1. Rendement global	Résumé des résultats consolidés du deuxième trimestre et du premier semestre de 2005.
2. Activités principales, vision et stratégie	Exemples récents d'activités à l'appui des six impératifs stratégiques de TELUS.
3. Catalyseurs clés de rendement	Exemples récents d'activités à l'appui des catalyseurs clés de rendement de TELUS.
4. Capacité d'obtenir des résultats	Mise à jour sur la capacité de TELUS d'obtenir des résultats.
5. Résultats d'exploitation	Analyse détaillée des résultats d'exploitation.
6. Situation financière	Analyse des modifications importantes apportées au bilan depuis le début de l'exercice.
7. Situation de trésorerie et sources de financement	Analyse des flux de trésorerie, des liquidités, des facilités de crédit, des arrangements hors bilan ainsi que d'autres informations.
8. Estimations comptables critiques et faits nouveaux concernant les conventions comptables	Description des estimations comptables critiques aux fins de l'établissement des résultats financiers et description de modifications de conventions comptables.
9. Indications révisées	Analyse des révisions apportées aux indications pour 2005.
10. Risques et incertitudes	Mise à jour sur les risques et incertitudes avec lesquels TELUS doit composer.
11. Rapprochement des mesures financières non définies par les PCGR et définition des indicateurs clés de l'exploitation	Description, calcul et rapprochement de certaines mesures qu'utilise la direction.

### 1. Rendement global

#### 1.1 Importance de l'information aux fins de divulgation

La direction décide si une information est « importante » ou non en jugeant si la décision d'un investisseur raisonnable d'acheter, de vendre ou de conserver des titres de la société pourrait être influencée ou modifiée si l'information était omise ou erronée.

## 1.2 Sommaire des résultats consolidés

(en millions de dollars, sauf les marges et les montants par action)	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2005	2004	Variation	2005	2004	Variation
Produits d'exploitation	<b>2 018,5</b>	1 865,6	8,2 %	<b>3 993,2</b>	3 669,4	8,8 %
BAIIA <sup>1)</sup>	<b>865,0</b>	784,8	10,2 %	<b>1 721,2</b>	1 506,1	14,3 %
Marge du BAIIA (en %) <sup>2)</sup>	<b>42,9</b>	42,1	0,8 pt	<b>43,1</b>	41,0	2,1 pts
Bénéfice d'exploitation	<b>465,9</b>	377,2	23,5 %	<b>919,9</b>	688,1	33,7 %
Bénéfice net	<b>189,5</b>	172,3	10,0 %	<b>431,7</b>	273,6	57,8 %
Bénéfice par action, de base	<b>0,53</b>	0,48	10,4 %	<b>1,20</b>	0,76	57,9 %
Bénéfice par action, dilué	<b>0,52</b>	0,48	8,3 %	<b>1,19</b>	0,76	56,6 %
Dividendes en espèces déclarés par action	<b>0,20</b>	0,15	33,3 %	<b>0,40</b>	0,30	33,3 %
Rentrées liées aux activités d'exploitation	<b>687,7</b>	489,0	40,6 %	<b>1 416,1</b>	1 077,1	31,5 %
Sorties liées aux activités d'investissement	<b>410,0</b>	341,6	20,0 %	<b>716,2</b>	640,2	11,9 %
Dépenses en immobilisations	<b>408,7</b>	346,1	18,1 %	<b>681,9</b>	655,8	4,0 %
Sorties liées aux activités de financement	<b>383,9</b>	63,2	n.s.	<b>455,3</b>	85,4	n.s.
Flux de trésorerie disponibles <sup>3)</sup>	<b>207,8</b>	229,5	(9,5) %	<b>774,4</b>	672,8	15,1 %

pts – points de pourcentage  
n. s. – non significatif

1) Le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (« BAIIA ») est une mesure non définie par les PCGR. Se reporter à la rubrique 11.1, « Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA) ».

2) La marge du BAIIA représente le BAIIA divisé par les produits d'exploitation.

3) Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure non définie par les PCGR. Se reporter à la rubrique 11.2, « Flux de trésorerie disponibles ».

Les produits d'exploitation consolidés ont affiché une croissance solide au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005, par rapport aux périodes correspondantes de 2004. Cette augmentation est attribuable à la croissance de plus de 18 % des produits d'exploitation de TELUS Mobilité et à la progression de 2 à 3 % des produits du secteur Communications de TELUS. Le BAIIA consolidé et la marge du BAIIA ont également connu une hausse, car le taux de croissance des charges d'exploitation de TELUS Mobilité a été maintenu bien en deçà du taux de croissance des produits d'exploitation. Au deuxième trimestre de 2005, le BAIIA du secteur Communications est demeuré stationnaire en dépit de la concurrence plus soutenue et des coûts accrus liés à la planification des activités en cas d'urgence par rapport à 2004. Au premier semestre de 2005, le BAIIA et la marge du BAIIA du secteur Communications ont progressé d'environ 4,6 % et de 0,6 point de pourcentage, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2004, comme il est précisé à la rubrique 5.4 « Résultats du secteur Communications ». En raison de ces résultats et de l'amortissement moindre des actifs incorporels, le bénéfice d'exploitation consolidé a augmenté de 89 millions et de 232 millions de dollars au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005, respectivement, soit des hausses soutenues comparativement à ceux des périodes correspondantes de 2004.

Le bénéfice net et le bénéfice par action se sont aussi accrus considérablement au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005, par rapport aux périodes correspondantes de 2004, en raison de l'amélioration du bénéfice d'exploitation. Les intérêts débiteurs nets ont augmenté au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005 par rapport aux périodes correspondantes de 2004, en raison d'une charge de 17,5 millions de dollars aux fins des dommages estimatifs d'une poursuite (se reporter à Risques et incertitudes – Rubrique 10.5 « Litiges »), mais ont autrement diminué en raison des remboursements de dette effectués en 2004. L'incidence favorable de la modification des estimations fiscales, les autres ajustements d'ordre fiscal et les intérêts connexes ont été minimes au deuxième trimestre de 2005 (ils se sont établis à environ 15 cents par action au premier semestre de 2005). En comparaison, le règlement favorable de questions fiscales s'est traduit par une hausse du bénéfice par action d'environ 13 cents par action et de 17 cents par action, respectivement, au deuxième trimestre et au premier semestre de 2004.

L'augmentation des rentrées liées aux activités d'exploitation découle en grande partie de l'amélioration du bénéfice d'exploitation et des modifications des éléments hors caisse du fonds de roulement. Malgré la hausse du BAIIA consolidé et des intérêts en espèces reçus, les flux de trésorerie disponibles ont diminué au deuxième trimestre de 2005 en raison de l'augmentation des dépenses en immobilisations et de la diminution des économies d'impôts en espèces, par rapport à la période correspondante de 2004. Les flux de trésorerie disponibles du premier semestre de 2005 ont augmenté en raison principalement de la croissance du BAIIA, du recul des intérêts en espèces payés et des paiements moindres dans le cadre des programmes de restructuration, partiellement contrebalancés par des économies d'impôts en espèces moindres et des dépenses en immobilisations plus élevées.

## **2. Activités principales, vision et stratégie**

TELUS continue d'être guidée par ses six impératifs stratégiques de longue date qui constituent les directives sur lesquelles se base la société pour exercer ses activités. Voici certaines des activités récentes effectuées par TELUS eu égard à ces impératifs :

### **2.1 Créer des partenariats et procéder à des acquisitions et à des désinvestissements pour accélérer la mise en œuvre de la stratégie de TELUS**

Conjuguée à l'acquisition d'ADCOM, Inc. effectuée en novembre 2004, l'acquisition d'une participation cumulative de 52,5 % dans Ambergris, en février et en mai 2005 s'est traduite par des produits d'exploitation supplémentaires totaux de plus de 30 millions de dollars et un BAIIA supplémentaire de moins de 10 millions de dollars pour le premier semestre de 2005. Environ 2 640 employés ont été inclus dans l'effectif d'équivalent temps plein du secteur Communications au 30 juin 2005 pour ces deux entreprises.

## **3. Catalyseurs clés de rendement**

Afin de se concentrer sur les possibilités et les défis et de créer de la valeur pour les actionnaires, TELUS établit des priorités chaque exercice. Une mise à jour concernant certaines priorités est présentée ci-après.

### **3.1 Optimiser la position de leader de TELUS Mobilité dans le secteur des services sans fil**

TELUS Mobilité a maintenu sa position de leader pour ce qui est de ses résultats financiers et du rendement de son exploitation, comme en font foi la croissance rentable persistante alimentée par son engagement d'offrir un service à la clientèle exceptionnel et son approche à valeur ajoutée et appuyée par la vigueur de sa marque et la qualité supérieure de son réseau.

La croissance des produits, du BAIIA et des flux de trésorerie (BAIIA moins dépenses en immobilisations) de TELUS Mobilité au premier semestre de 2005 de l'ordre respectivement de 18,7 %, de 31,8 % et de 30,6 % est demeurée supérieure aux attentes fixées au début de l'exercice. La croissance soutenue des abonnés des services sans fil dont le nombre a augmenté de 211 300 au premier semestre de 2005 (en hausse de 11,3 % par rapport à la période correspondante de 2004), le maintien des économies d'échelle et les offres novatrices à valeur ajoutée continuent d'appuyer ces résultats.

### **3.2 Optimiser les investissements dans la technologie Internet haute vitesse grâce à la prestation de services sous le thème « Future Friendly Home » en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'est du Québec**

Le procès intenté contre TELUS TV® services par les employés se poursuit dans les plus grands centres de la région de l'Ouest où TELUS est une entreprise titulaire. La société continue d'évaluer si elle mettra en marché des services de divertissement par vidéo et, le cas échéant, à quel moment elle le fera en fonction de quatre principaux facteurs, soit i) le rendement positif des investissements optimisant les investissements antérieurs dans Internet haute-vitesse, ii) les attributs du service dont la différenciation est non fondée sur les prix, iii) la robustesse technique et iv) la capacité d'assurer une expérience positive en matière de service. En juillet 2005, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») a approuvé la demande de licence de distribution de radiodiffusion présentée par TELUS en vue de desservir des parties de l'Est du Québec. Cette licence permettra à TELUS TV services d'exploiter un nouveau marché, si TELUS décidait de lancer de tels services dans l'avenir.

### **3.3 Accélérer le rendement des services sur fil sur les marchés commerciaux de l'Ontario et du Québec**

Les résultats des activités en tant qu'entreprise de services locaux non titulaire (« entreprise autre qu'une ESLT ») du centre du Canada, qui font partie du secteur Communications de TELUS, ont démontré que la société est sur la voie de dépasser ses objectifs annuels initiaux au chapitre des produits d'exploitation et du BAIIA à titre d'entreprise autre qu'une ESLT et elle a atteint son objectif annuel courant de 625 millions à 650 millions de dollars et de 15 millions à 20 millions de dollars, respectivement, pour les produits d'exploitation et le BAIIA à titre d'entreprise autre qu'une ESLT. Les produits d'exploitation et le BAIIA à titre d'entreprise autre qu'une ESLT ont progressé de 24,9 millions et de 17,3 millions de dollars, respectivement, au deuxième trimestre de 2005, comparativement à la période correspondante de 2004. Au premier semestre de 2005, les activités à titre d'entreprise non titulaire ont obtenu une croissance des produits d'exploitation et du BAIIA de 56,0 millions de dollars et de 34,3 millions de dollars, respectivement, par rapport au premier semestre de 2004. Fait notable, le BAIIA lié à ces services est positif pour un troisième trimestre d'affilée, et ce résultat témoigne de l'amélioration à long terme du BAIIA des entreprises de services locaux non titulaires.

### 3.4 Conclure une convention collective

Conclure une convention collective demeure une priorité pour TELUS en 2005. La société et le Telecommunications Workers Union (le « TWU ») ont pris des mesures pour accroître les pressions exercées mutuellement en vue d'en arriver à un règlement et la situation actuelle des négociations collectives avec le TWU se reflète dans l'intensification de ces mesures qui ont culminé avec l'annonce de TELUS, le 12 juillet 2005, de son intention de mettre en œuvre son offre de règlement globale dès le 22 juillet 2005 et le déclenchement par le TWU d'une grève générale le 21 juillet. À cette date également, le Conseil canadien des relations industrielles (« CCRI ») a rejeté la plainte du TWU arguant de pratiques de travail non équitables et demandant un arbitrage exécutoire. Pour faire suite à la grève déclenchée par le syndicat, TELUS a mis en œuvre des plans d'urgence visant à réduire au minimum les répercussions sur les clients. Le 22 juillet, TELUS a entrepris l'implantation de son offre. Vous trouverez ci-après un sommaire des événements survenus au deuxième trimestre et par la suite.

À la suite de la décision du CCRI du 2 février 2005 annulant son ordre d'arbitrage exécutoire de janvier 2004, les parties ont repris les négociations le 10 février 2005 avec l'aide d'un médiateur désigné par le gouvernement fédéral. La société a déposé une offre globale devant le TWU le 13 avril. La société a communiqué les modalités de l'offre à l'équipe des négociations collectives le 21 avril. La société a également déposé un addenda de l'offre devant le TWU le 14 juin donnant des précisions sur l'offre du 13 avril et y apportant des ajustements avantageux pour les employés tout en prorogeant sa durée de trois à cinq ans. Le TWU n'a jamais soumis les propositions contractuelles à ses membres pour un vote de ratification.

Le 18 avril 2005, la société a déclaré que les négociations se trouvaient dans une impasse et elle a transmis un premier avis de lock-out au TWU. Cet avis prenant effet le 25 avril ne prévoyait pas l'interruption des activités, mais prévoyait diverses mesures, comme la suspension de toutes les activités relatives aux griefs et à l'arbitrage, la suspension des activités des comités mixtes syndicat/direction, la suspension de la prise des congés de temps accumulé, la suspension du paiement du premier jour de maladie, et le report des augmentations relatives à la progression des salaires ainsi que du droit à congé annuel. Les tentatives du TWU auprès de la Cour d'appel fédérale et du CCRI en vue d'obtenir des mesures provisoires contre cet avis ont échoué.

TELUS a intensifié les mesures de lock-out en mai et en juin en vue d'en arriver à un règlement. Elle a entre autres cessé de percevoir et de remettre les cotisations syndicales. Le TWU a alors déclaré une interdiction de faire des heures supplémentaires et de remplacer au besoin les membres de la direction et a décrété une grève du zèle. Le 22 juin, le TWU a déposé sa contre-offre devant TELUS. La société a examiné ladite offre et l'a rejetée le 24 juin étant donné qu'elle ne permettait pas de combler de manière directe et sensible les besoins de TELUS touchant l'augmentation de la productivité et de la souplesse. De plus, l'offre contribuait à creuser l'écart entre les parties à l'égard de divers points importants, comme la durée des contrats et la réduction des congés supplémentaires. Le TWU a également entrepris la rotation des mouvements de grève au début de juillet par le biais de sessions d'études; la direction a réagi en imposant habituellement des lock-out de trois heures ou plus aux employés ayant pris part aux activités de grève.

Le 12 juillet, TELUS a informé le TWU qu'à compter du 22 juillet elle amorcerait la mise en œuvre de son offre globale de règlement, incluant les modalités de l'offre du 13 avril 2005 et de l'addenda du 14 juin 2005. La mise en œuvre n'inclura pas les paiements forfaitaires de l'exercice précédent, ni les autres paiements forfaitaires totalisant environ 200 M\$ prévus dans l'offre de TELUS, ni certaines propositions relatives aux régimes de retraite et avantages sociaux qui n'entreront en vigueur qu'après la ratification de l'offre de règlement dans son intégralité. De plus, des propositions de salaires variables à l'intention des employés de la Colombie-Britannique en 2005 ne seront offertes que sur des périodes d'une année entière si la convention collective est ratifiée d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2005. Compte tenu de l'intensification des moyens de pression au travail pris par le syndicat et de son refus incessant de présenter l'offre globale de règlement de TELUS à ses membres aux fins de scrutin de ratification, la direction a conclu que cette mesure rigoureuse était nécessaire pour s'assurer que le TWU et les employés des unités de négociation se penchent sur l'offre de TELUS. Le TWU a alors intensifié les mouvements de grève rotative et accru le nombre d'emplacements et d'employés impliqués de même que la durée des sessions d'études. Le 21 juillet, le TWU a amorcé une grève à grande échelle et la société a mis en œuvre ses plans d'urgence en vue de réduire au minimum les répercussions sur les clients.

La situation concernant trois questions en cours devant les tribunaux et le CCRI au début de mai s'établit comme suit :

#### Appel des Décisions 1088 et 278 du CCRI

Dans ses Décisions 1088 et 278, le CCRI a déclaré que les membres non syndiqués de l'équipe TELUS Mobilité, principalement en Ontario et au Québec, qui exécutent des tâches semblables à celles de leurs contreparties syndiquées chez Mobilité en Alberta et en Colombie-Britannique, devraient être inclus dans l'unité de négociation représentée par le TWU sans avoir la possibilité d'exprimer leur souhait dans le cadre d'un scrutin de représentation. La demande d'autorisation de TELUS Mobilité d'appeler de la décision auprès de la Cour suprême

du Canada a été rejetée en juin 2005. Les répercussions des Décisions 1088 et 278 sur TELUS Mobilité ne pourront être déterminées tant qu'un règlement ne sera pas conclu avec le TWU.

#### Demande adressée au CCRI par le TWU concernant des pratiques de travail non équitables

Au début de mai 2005, le TWU a déposé un amendement à une plainte faite antérieurement au CCRI, alléguant que la communication par la société de son offre globale directement aux employés des unités de négociation était inadéquate et aux termes de laquelle le TWU exigeait en réparation que le CCRI impose une ordonnance d'arbitrage exécutoire en vue du règlement de la convention collective. Le CCRI a entendu la plainte modifiée à la fin de mai 2005 et a rejeté la demande du TWU d'un arbitrage exécutoire le 21 juillet 2005. Le CCRI a statué que les mesures de lock-out prises par TELUS étaient conformes au Code canadien du travail et que la communication par TELUS de son offre aux membres de l'unité de négociation n'était pas contraire au code. Toutefois, le CCRI a déclaré que TELUS n'avait pas donné de renseignements aux employés de l'ancienne société Clearnet suffisamment tôt. Immédiatement à la suite de cette décision, le TWU a déposé quatre nouvelles plaintes devant le CCRI.

#### Décisions 1004 et 271 du CCRI

Le CCRI a rendu une décision sommaire unanime le 2 février 2005, qui infirme son ordonnance d'arbitrage exécutoire antérieure. De plus, le CCRI a annulé l'interdiction de communication générale imposée en avril 2004 et rétabli son interdiction plus restreinte imposée en janvier 2004, qui concerne les communications avec les employés des unités de négociation portant sur des questions de relations de travail et sur les négociations. Cette interdiction a coïncidé avec le premier avis d'intention de TELUS d'imposer un lock-out le 18 avril. Subséquemment, le TWU a déposé une demande auprès de la Cour d'appel fédérale. Cette demande, qui a fait l'objet d'une audition le 31 mai et le 1<sup>er</sup> juin 2005, visait à infirmer la décision eu égard au réexamen rendue par le CCRI et à rétablir l'ordonnance d'arbitrage exécutoire. Le 25 juillet 2005, la Cour fédérale d'appel a rejeté l'appel du TWU ainsi que la demande d'arbitrage exécutoire et, par le fait même, a confirmé la décision du CCRI du 2 février 2005 affirmant que la négociation collective est la meilleure méthode de règlement.

## **4. Capacité d'obtenir des résultats**

### **4.1 Capacités opérationnelles – TELUS Communications**

La société procède actuellement à l'élaboration d'un nouveau système de facturation dans le secteur Communications, lequel inclura des processus de réingénierie aux fins de l'entrée des ordres, des conditions d'admissibilité, de la prestation des services et de l'assurance de la qualité, du service à la clientèle, du recouvrement et du crédit, des contrats avec les clients et de la gestion de l'information. La rationalisation et la normalisation des processus de même que la suppression au fil du temps des nombreux systèmes d'informations existants représentent les avantages prévus de ce projet. La société compte mettre ce projet en œuvre progressivement, à commencer par le lancement de comptes à l'intention du marché des consommateurs de masse au premier trimestre de 2006. Se reporter à Risques et incertitudes – Rubrique 10.3 « Risques liés aux processus ».

Des décisions réglementaires prises récemment ont imposé de nouvelles contraintes à l'égard des capacités opérationnelles du secteur Communications de TELUS. La Décision de télécommunication 2005-28, « Cadre de réglementation régissant les services de communication vocale sur protocole Internet » du CRTC limite la latitude et la souplesse dont peut faire preuve TELUS pour rivaliser à l'égard des services avec fil et de divertissement sur les territoires où elle est une entreprise titulaire alors que des concurrents étrangers ont obtenu des abstentions à l'égard de ces services. La Décision 2005-28 assujettit TELUS et d'autres entreprises de services locaux titulaires (« ESLT ») à la réglementation sur les prix pour leurs services de transmission de la voix sur les territoires où elles sont titulaires tandis que les grandes sociétés de câblodistribution qui sont propriétaires des installations et les concurrents étrangers qui n'ont pas investi dans l'infrastructure canadienne de télécommunications de même que diverses autres entreprises ne sont pas limités par la réglementation pour ce qui est de la prestation de services de transmission de la voix.

En plus d'imposer la réglementation sur les prix aux sociétés de télécommunications titulaires de services de transmission de la voix, cette décision étend également les règles de reconquête au profit des fournisseurs concurrents de services de transmission de la voix en limitant les contacts du secteur Communications de TELUS avec les consommateurs pendant une année entière suivant le transfert à un autre fournisseur. Pour les clients des services d'affaires sur les territoires où l'entreprise est titulaire, les échanges sont interdits pendant une période de trois mois. TELUS et d'autres sociétés de télécommunications titulaires ont demandé une autorisation d'appeler de la réglementation touchant les reconquêtes auprès d'un tribunal fédéral. Se reporter à Risques et incertitudes – Rubrique 10.2 « Réglementation ».

Par ailleurs, le CRTC a plus ou moins respecté sa promesse d'accélérer l'approbation des dépôts de tarifs et a réglé une grande partie des questions réglementaires en suspens influant sur les télécommunications. Compte

tenu de l'approbation plus rapide des demandes de tarifs, la société est en mesure d'implanter des changements au titre de ses prix et de ses services à des moments plus opportuns et d'éviter ainsi les problèmes avec les clients, comme ceux qui ont été soulevés lorsque des demandes de tarifs ont été approuvées plusieurs mois après les dates d'effet, nécessitant de ce fait une mise en application rétroactive. Toutefois, le délai de plus de trois ans mis par le CRTC pour déterminer la manière de céder les soldes des produits reportés aux termes de la réglementation touchant le plafonnement des prix et faisant actuellement l'objet d'une poursuite représente une exception (se reporter à la rubrique 10.2 – « Réglementation »).

## 4.2 Capacités opérationnelles – TELUS Mobilité

TELUS Mobilité poursuit l'exécution de son plan visant à accroître la rentabilité en offrant un excellent service à la clientèle, des solutions à valeur ajoutée et un réseau de qualité supérieure. Par conséquent, TELUS Mobilité estime être bien positionnée pour composer avec l'offre d'une prime sur les produits moyens par appareil d'abonné par mois (PMPA) découlant des nouvelles pressions concurrentielles. Bien que la société ait enregistré une croissance continue du PMPA, en raison en partie de l'adoption et de l'acceptation des offres de données, cette croissance devrait ralentir progressivement pendant le reste de l'année. La croissance de la rentabilité et des flux de trésorerie futurs devrait découler de l'accroissement continu du nombre d'abonnés et des économies d'échelle liées à la gestion efficace d'une organisation axée sur la clientèle.

## 4.3 Situation de trésorerie et sources de financement

L'encaisse de TELUS au 30 juin 2005 s'établissait à plus de 1,1 milliard de dollars. Grâce aux facilités de crédit non utilisées de plus de 1,6 milliard de dollars auxquelles elle a accès et aux rentrées liées aux activités d'exploitation qu'elle prévoit, la société estime qu'elle dispose de suffisamment de capacités pour financer ses besoins en 2005 et pour refinancer ses besoins en 2006, incluant l'expiration en juin 2006 des billets 7,5 % de TELUS Corporation d'une valeur de 1 578 millions de dollars. La société envisage le rachat anticipé de la totalité ou d'une partie de ces débetures, conformément aux conditions de l'acte de fiducie. Au 30 juin 2005, la société et ses filiales se conformaient à toutes leurs clauses restrictives.

## 5. Résultats d'exploitation

### 5.1 Généralités

Les secteurs isolables de la société, qui reflètent la structure organisationnelle de TELUS et sont utilisés pour la gestion de l'entreprise, sont TELUS Communications (eu égard auquel une analyse est fournie à la rubrique 5.4, « Résultats du secteur Communications ») et TELUS Mobilité (eu égard auquel une analyse est fournie à la rubrique 5.5, « Résultats du secteur Mobilité »). Les deux secteurs se distinguent au chapitre de la gestion, des produits et services, des canaux de distribution, de la technologie et de l'application des règlements. Les ventes intersectorielles sont comptabilisées à la valeur d'échange. Des informations sectorielles sont également présentées à la note 17 des états financiers consolidés intermédiaires.

### 5.2 Sommaire des résultats trimestriels

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	T2 2005	T1 2005	T4 2004	T3 2004	T2 2004	T1 2004	T4 2003	T3 2003
Produits d'exploitation par secteurs (externes)								
Secteur Communications	<b>1 216,5</b>	1 222,2	1 209,3	1 199,9	1 189,0	1 171,1	1 182,4	1 186,3
Secteur Mobilité	<b>802,0</b>	752,5	755,6	747,0	676,9	632,7	643,2	619,9
Produits d'exploitation (consolidés)	<b>2 018,5</b>	1 974,7	1 964,9	1 946,9	1 865,6	1 803,8	1 825,6	1 806,2
Bénéfice net	<b>189,5</b>	242,2	135,6	156,6	172,3	101,3	47,8	114,1
Par action ordinaire et action sans droit de vote en circulation (moyenne pondérée)								
- De base	<b>0,53</b>	0,67	0,38	0,44	0,48	0,28	0,13	0,32
- Dilué	<b>0,52</b>	0,66	0,37	0,43	0,48	0,28	0,13	0,32
Dividendes déclarés par action ordinaire et action sans droit de vote en circulation	<b>0,20</b>	0,20	0,20	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15

La tendance observée dans les produits d'exploitation consolidés continue de refléter la croissance solide des services sans fil de TELUS Mobilité. Cette croissance découle de la hausse des abonnés et du PMPA. Compte tenu du fait que les produits d'exploitation du secteur Communications du premier trimestre de 2005 incluaient un ajustement réglementaire favorable non récurrent de 6,4 millions de dollars et des produits d'exploitation élevés du point de vue saisonnier en provenance d'ADCOM (acquise en novembre 2004), ces produits ont quelque peu augmenté au



deuxième trimestre de 2005, par rapport au premier trimestre de 2005. Les produits d'exploitation du secteur Communications ont continué de progresser sur un an au deuxième trimestre de 2005 en raison de la hausse des produits tirés des services de transmission de données, des produits stationnaires découlant des interurbains même avec l'inclusion d'un ajustement réglementaire favorable non récurrent de 10,2 millions de dollars au deuxième trimestre de 2004. Les produits d'exploitation du secteur Communications comprennent également l'incidence des décisions négatives pour la plupart touchant le plafonnement des prix réglementaires.

Le bénéfice net et le bénéfice par action continuent de refléter la tendance à la hausse du BAIIA et du bénéfice d'exploitation, de même que la diminution générale du montant net des intérêts débiteurs découlant de l'accroissement du solde de caisse et des ajustements favorables d'ordre fiscal, compte non tenu d'une charge durant le présent trimestre à l'égard des dommages estimatifs d'une poursuite, dont il a été question précédemment.

### 5.3 Résultats d'exploitation consolidés

(en millions de dollars, sauf la marge du BAIIA et l'effectif)	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2005	2004	Variation	2005	2004	Variation
Produits d'exploitation	2 018,5	1 865,6	8,2 %	3 993,2	3 669,4	8,8 %
Charges d'exploitation	1 146,1	1 080,1	6,1 %	2 255,2	2 146,7	5,1 %
Coût de restructuration et de réduction de l'effectif	7,4	0,7	n.s.	16,8	16,6	1,2 %
BAIIA <sup>1)</sup>	865,0	784,8	10,2 %	1 721,2	1 506,1	14,3 %
Marge du BAIIA (en %) <sup>2)</sup>	42,9	42,1	0,8 pt	43,1	41,0	2,1 pts
Effectif d'équivalent temps plein, à la fin	27 789	24 521	13,3 %			

1) Le BAIIA est une mesure non définie par les PCGR. Se reporter à la rubrique 11.1, « Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA) ».

2) La marge du BAIIA représente le BAIIA divisé par les produits d'exploitation.

Les produits d'exploitation consolidés ont augmenté considérablement au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005 par rapport aux périodes correspondantes de 2004, en raison de la hausse marquée des produits d'exploitation de TELUS Mobilité et de la hausse satisfaisante des produits d'exploitation du secteur Communications de TELUS. Le BAIIA consolidé et la marge du BAIIA ont eux aussi augmenté, car la croissance des charges d'exploitation de TELUS Mobilité est demeurée limitée à des taux bien inférieurs à ceux de la croissance des produits d'exploitation. Au deuxième trimestre de 2005, le BAIIA du secteur Communications est demeuré stationnaire tandis que la marge du BAIIA a diminué par rapport à 2004; au premier semestre de 2005, le BAIIA et la marge du BAIIA du secteur Communications se sont redressés par rapport à la période correspondante de 2004. L'effectif d'équivalent temps plein de TELUS au 30 juin 2005 a augmenté, en raison de deux petites acquisitions et de la conclusion d'un contrat visant la prestation de services de paie au gouvernement de la Colombie-Britannique. Cette augmentation vise également à soutenir la croissance du nombre d'abonnés de TELUS Mobilité.

Pour une analyse plus détaillée sur les résultats sectoriels, se reporter à la rubrique 5.4, « Résultats du secteur Communications », ainsi qu'à la rubrique 5.5, « Résultats du secteur Mobilité ».

Amortissement (en millions de dollars)	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2005	2004	Variation	2005	2004	Variation
Amortissement des immobilisations corporelles	330,9	320,7	3,2 %	660,8	642,4	2,9 %
Amortissement des actifs incorporels	68,2	86,9	(21,5) %	140,5	175,6	(20,0) %
	399,1	407,6	(2,1) %	801,3	818,0	(2,0) %

L'amortissement des immobilisations corporelles a augmenté au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005 par rapport aux périodes correspondantes de 2004, en raison principalement de l'accroissement des actifs liés aux réseaux de transmission de données et aux services sans fil ayant une durée de vie utile plus courte, et de la durée de vie utile réduite de l'équipement LNPA (Internet haute vitesse), contrebalancés en partie par l'amortissement moindre découlant de l'amortissement intégral de stations cellulaires. L'amortissement des actifs incorporels a diminué au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005, comparativement aux périodes correspondantes de 2004, car plusieurs logiciels sont maintenant pleinement amortis.

Autres charges, montant net (en millions de dollars)	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2005	2004	Variation	2005	2004	Variation
	0,5	2,0	(75,0) %	2,0	3,2	(37,5) %

Les autres charges comprennent la charge liée à la titrisation de créances, les gains et pertes sur la cession de propriétés, le bénéfice (la perte) ou la réduction de valeur de placements en actions ou de placements de portefeuille,

ainsi que les dons de bienfaisance. Une réduction de la valeur des placements du portefeuille a été constatée au deuxième trimestre de 2005, neutralisée en partie par la constatation d'une tranche du gain reporté aux termes des accords de cession-bail portant sur les propriétés administratives vendues en 2002 après la remise de certains espaces aux propriétaires respectifs. La charge liée à la titrisation de créances du deuxième trimestre et du premier semestre de 2005 n'a pas varié sensiblement par rapport à l'exercice antérieur. Se reporter à la rubrique 7.6, « Cession de créances ».

Coûts de financement (en millions de dollars)	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2005	2004	Variation	2005	2004	Variation
Intérêts sur la dette à long terme, obligations à court terme et autres	<b>178,5</b>	167,5	6,6 %	<b>337,5</b>	332,9	1,4 %
Pertes (gains) de change	<b>0,6</b>	(0,1)	n.s.	<b>3,1</b>	(0,7)	n.s.
Intérêts créditeurs	<b>(10,9)</b>	(10,5)	(3,8) %	<b>(34,0)</b>	(30,3)	(12,2) %
	<b>168,2</b>	156,9	7,2 %	<b>306,6</b>	301,9	1,6 %

Les intérêts sur les dettes à long terme et à court terme et les autres dettes incluaient au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005 une charge de 17,5 millions de dollars pour les dommages estimatifs résultant d'un règlement récent de la Cour d'appel de l'Ontario portant sur une affaire de remboursement d'obligations remontant à 1997. Se reporter à Risques et incertitudes – rubrique 10.5 « Litiges ». De plus, l'accélération des coûts de financement liés au remboursement des débetures convertibles en juin 2005 a contribué à ajouter 0,9 million de dollars au titre des intérêts débiteurs durant la période courante. Autrement, les intérêts sur la dette à long terme et la dette à court terme ont diminué au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005 par rapport aux périodes correspondantes de 2004. Cette baisse résulte principalement du remboursement des débetures et des billets à moyen terme de TCI effectué au troisième trimestre de 2004. Comme TELUS maintient un programme de couverture comprenant des swaps de devises, ses coûts de financement à long terme ont généralement été insensibles aux fluctuations du dollar canadien par rapport au dollar américain. La dette (qui comprend la dette à long terme, la tranche à court terme et le passif de couverture reporté) s'est chiffrée à 7 237,5 millions de dollars au 30 juin 2005, comparativement à 7 580,9 millions de dollars à l'exercice précédent.

Les intérêts créditeurs constatés incluaient des intérêts en vue du règlement de diverses questions d'ordre fiscal de 1,9 million et de 17,5 millions de dollars, respectivement, au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005 (comparativement à 8,3 millions et à 26,0 millions de dollars durant les périodes correspondantes de 2004). La tranche restante des intérêts créditeurs, qui découle en grande partie des intérêts reçus sur l'encaisse et les placements temporaires, s'est chiffrée à 9,0 millions de dollars et à 16,5 millions de dollars au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005, soit une hausse considérable de 6,8 millions et de 12,2 millions de dollars, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2004.

Impôts sur les bénéfices (en millions de dollars, sauf les taux d'imposition)	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2005	2004	Variation	2005	2004	Variation
Impôts fédéral et provinciaux combinés aux taux d'imposition prévus par la loi	<b>102,5</b>	75,8	35,2 %	<b>211,2</b>	132,9	58,9 %
Modifications des estimations concernant les écarts temporaires disponibles au cours d'exercices précédents	—	—	—	<b>(36,0)</b>	—	n.s.
Écart de taux d'imposition appliqué à la réévaluation de questions fiscales de l'exercice précédent, et ajustements en découlant	—	(34,2)	100,0 %	<b>(11,3)</b>	(35,8)	68,4 %
Impôt des grandes sociétés et autres	<b>3,5</b>	3,3	6,1 %	<b>12,4</b>	10,4	19,2 %
	<b>106,0</b>	44,9	136,1 %	<b>176,3</b>	107,5	64,0 %
Taux d'imposition fédéral et provinciaux combinés prévus par la loi (en %)	<b>34,5</b>	34,7	(0,2) pt	<b>34,5</b>	34,7	(0,2) pt
Taux effectifs (en %)	<b>35,7</b>	20,6	15,1 pts	<b>28,8</b>	28,1	0,7 pt

Les impôts fédéral et provinciaux combinés aux taux d'imposition prévus par la loi ont augmenté en raison de la hausse du bénéfice avant impôts de 36,1 % et de 59,6 %, respectivement, au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005 par rapport aux périodes correspondantes de 2004. Les économies d'impôts étaient liées notamment aux modifications des estimations concernant les écarts temporaires disponibles au cours d'exercices précédents ainsi qu'à un écart de taux d'imposition (et aux ajustements en découlant) appliqué à la réévaluation favorable de questions d'ordre fiscal de l'exercice précédent.

En se basant sur le maintien du taux de bénéfice de TELUS, la société prévoit qu'elle sera en mesure d'utiliser en entier ses pertes autres qu'en capital avant la fin de 2006. Elle estime que le risque d'expiration avant utilisation de ces pertes autres qu'en capital est peu élevé.

Part des actionnaires sans contrôle (en millions de dollars)	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2005	2004	Variation	2005	2004	Variation
	1,7	1,1	54,5 %	3,3	1,9	73,7 %

La part des actionnaires sans contrôle représente la participation d'actionnaires minoritaires dans plusieurs petites filiales. L'augmentation constatée au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005, par rapport aux périodes correspondantes de 2004, concerne principalement la participation d'actionnaires minoritaires dans Ambergris, une société que TELUS a acquise en février 2005.

Dividendes sur actions préférentielles et privilégiées (en millions de dollars)	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2005	2004	Variation	2005	2004	Variation
	—	0,8	(100,0) %	—	1,7	(100,0) %

Aucun autre dividende préférentiel et privilégié n'a été versé en conséquence du rachat de toutes les actions préférentielles et privilégiées de TELUS Communications Inc. détenues dans le public, qui a pris fin le 3 août 2004.

#### 5.4 Résultats du secteur Communications

Produits d'exploitation – Secteur Communications (en millions de dollars)	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2005	2004	Variation	2005	2004	Variation
Services locaux de transmission de la voix	542,8	543,8	(0,2) %	1 095,6	1 072,7	2,1 %
Services interurbains de transmission de la voix	228,5	228,5	—	454,9	458,1	(0,7) %
Services de transmission de données	379,8	345,7	9,9 %	757,4	685,5	10,5 %
Autres	65,4	71,0	(7,9) %	130,8	143,8	(9,0) %
Produits d'exploitation externes	1 216,5	1 189,0	2,3 %	2 438,7	2 360,1	3,3 %
Produits tirés d'activités intersectorielles	21,2	22,1	(4,1) %	43,8	47,1	(7,0) %
Total des produits d'exploitation	1 237,7	1 211,1	2,2 %	2 482,5	2 407,2	3,1 %

Indicateurs clés de l'exploitation – Secteur Communications						
(en milliers)	Au 30 juin					
	2005	2004	Variation			
Lignes résidentielles d'accès au réseau	2 993	3 053	(2,0) %			
Lignes commerciales d'accès au réseau	1 748	1 774	(1,5) %			
Total des lignes d'accès au réseau <sup>1)</sup>	4 741	4 827	(1,8) %			
Abonnés à Internet haute vitesse	729,0	624,3	16,8 %			
Abonnés à Internet commuté	260,5	300,7	(13,4) %			
Total des abonnés aux services Internet <sup>2)</sup>	989,5	925,0	7,0 %			
(en milliers)	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2005	2004	Variation	2005	2004	Variation
Variation des lignes résidentielles d'accès au réseau	(40)	(22)	(81,8) %	(54)	(33)	(63,6) %
Variation des lignes commerciales d'accès au réseau	(12)	1	n.s.	(13)	(10)	(30,0) %
Variation du total des lignes d'accès au réseau	(52)	(21)	(147,6) %	(67)	(43)	(55,8) %
Ajouts nets d'abonnés à Internet haute vitesse	17,1	19,1	(10,5) %	39,3	62,7	(37,3) %
Réductions nettes d'abonnés à Internet commuté	(9,9)	(8,4)	(17,9) %	(21,1)	(19,1)	(10,5) %
Total des ajouts nets d'abonnés aux services Internet	7,2	10,7	(32,7) %	18,2	43,6	(58,3) %

1) Le nombre de lignes d'accès au réseau est calculé à la fin de la période à l'aide de renseignements tirés du système de facturation et d'autres systèmes.

2) Le nombre d'abonnés aux services Internet est calculé à la fin de la période à l'aide du dénombrement des accès à Internet tiré du système de facturation et d'autres systèmes.

Les produits d'exploitation du secteur Communications ont progressé de 26,6 millions de dollars et de 75,3 millions de dollars, respectivement, au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005, par rapport aux périodes correspondantes de 2004, en raison de l'accroissement des services de gestion de données améliorés et des nouveaux produits d'exploitation liés aux acquisitions. Deux ajustements réglementaires non récurrents ont également influé sur la croissance des produits d'exploitation. En effet, les produits tirés des services locaux de transmission de la voix du premier semestre de 2005 incluaient un ajustement positif de 6,4 millions de dollars comptabilisé au premier trimestre, contre un ajustement positif de 10,2 millions de dollars au deuxième trimestre de 2004.

- Les produits tirés des services locaux de transmission de la voix ont reculé de 1,0 million de dollars au deuxième trimestre de 2005 mais ont augmenté de 22,9 millions de dollars au premier semestre de 2005, par rapport aux périodes correspondantes de 2004. Après normalisation pour tenir compte d'un ajustement réglementaire positif de 10,2 millions de dollars en juin 2004 (à l'égard de la Décision 2004-42 du CRTC se rapportant aux éléments comptabilisés du compte de report), les produits tirés des services locaux ont augmenté de 9,2 millions de dollars au deuxième trimestre et de 33,1 millions de dollars au premier semestre. Ces augmentations découlaient principalement des ajustements réglementaires faits en 2005 et des répercussions des hausses des tarifs des services d'affaires mises en œuvre à la fin du premier semestre de 2004 et le 1<sup>er</sup> juin 2005, contrebalancés en partie par l'incidence de la perte continue de lignes. Les ajustements réglementaires de 2005 incluaient un ajustement positif non récurrent de 6,4 millions de dollars applicable à la Décision 2005-4 du CRTC (se rapportant aux exigences relatives aux subventions liées aux zones de desserte à coût élevé dans le territoire d'entreprise de services locaux titulaire (ESLT) de TELUS Québec, pour 2003 à 2005), comptabilisé au premier trimestre de 2005. De plus, étant donné que TELUS a utilisé la méthode du report variable pour comptabiliser les produits constatés d'avance liés au plafonnement des prix, les produits tirés des services locaux du deuxième trimestre et du premier semestre de 2005 incluaient des ajustements favorables se chiffrant à environ 10 millions de dollars et à 28 millions de dollars tirés du compte de report établi relativement au plafonnement des prix en vue de neutraliser les rabais supplémentaires relatifs aux services de réseau numérique propres aux concurrents (services de transmission de données de base) stipulés dans la Décision 2005-6 du CRTC. Se reporter à la discussion suivante sur les produits tirés de la transmission de données précisant les incidences correspondantes et compensatoires négatives sur les produits découlant de la Décision 2005-6.

La perte supplémentaire de 18 000 lignes résidentielles, au deuxième trimestre de 2005 par rapport au trimestre correspondant de 2004, résulte de la compétition accrue de la part des revendeurs, des concurrents qui offrent des services de transmission de la voix (incluant la mise en marché de la téléphonie par câble à Calgary et à Edmonton) et du passage technique aux services sans fil. Le nombre de lignes commerciales a reculé au deuxième trimestre de 2005 en raison de la perte d'un client commercial et de la suppression des lignes temporaires après les élections provinciales en Colombie-Britannique. Nous prévoyons que la tendance à la baisse future du nombre de lignes résidentielles d'accès au réseau pourrait être plus défavorable en raison de la concurrence accrue appuyée par les changements technologiques.

- Les produits tirés des services interurbains de transmission de la voix sont demeurés inchangés au deuxième trimestre de 2005 malgré la tendance généralisée dans le secteur d'érosion des services d'interurbains. Au premier semestre de 2005, les produits tirés des services interurbains ont diminué au taux moindre de 0,7 % par rapport à la période correspondante de 2004. Les volumes accrus par minute (incluant la croissance des volumes des entreprises non titulaires) et l'augmentation des frais d'administration mensuel des interurbains dans le cadre de certains programmes interurbains ont été neutralisés par des prix à la minute moyens moindres.
- Les produits tirés des services de transmission de données du secteur Communications se sont accrus de 34,1 millions et de 71,9 millions de dollars, respectivement, au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005, par rapport aux périodes correspondantes de 2004. Ce résultat comprend des produits liés à deux acquisitions récentes de plus de 10 millions et de 30 millions de dollars, respectivement, au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005. La hausse des produits tirés des services de transmission de données découlant des acquisitions a neutralisé les rabais supplémentaires se chiffrant à environ 10 millions et à 28 millions de dollars, respectivement, au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005 au titre des services de réseau numérique propres aux concurrents stipulés dans la Décision 2005-6 du CRTC, comme il est décrit ci-dessus dans le paragraphe portant sur les produits tirés des services locaux de transmission de la voix.

La tranche restante de l'augmentation des produits tirés des services de transmission de données non attribués aux acquisitions tient principalement aux facteurs suivants : i) les produits accrus de 19,5 millions et de 47,5 millions de dollars liés aux services Internet et services de transmission de données améliorés, qui découlent de la conclusion de nouveaux contrats, et la croissance continue du nombre d'abonnés à Internet haute vitesse et la hausse du prix moyen; ii) l'augmentation des produits tirés des services de gestion de données découlant de la prestation aux clients de services d'impartition des processus opérationnels; iii) la hausse des ventes d'équipement terminal de données; contrebalancés en partie par iv) les rabais supplémentaires au titre des services de réseau numérique propres aux concurrents, qui font partie des services de transmission de données de base et de la migration vers les services de transmission des données améliorés.

Le taux de croissance du nombre d'abonnés à Internet haute vitesse a ralenti, comme prévu, par rapport à 2004, en raison du taux de pénétration élevé de ménages au chapitre des services à haute vitesse dans l'Ouest du pays et de la diminution des ajouts bruts découlant de l'intensification de la concurrence. Par ailleurs, la société a enregistré un nombre élevé d'ajouts nets au premier trimestre du précédent exercice en raison d'une promotion de marketing très attrayante.

- Les autres produits ont diminué, résultat qui découle en grande partie de la baisse des ventes d'équipement de transmission de la voix.
- Les produits tirés d'activités intersectorielles représentent les services fournis par le secteur Communications au secteur Mobilité; ces produits sont éliminés au moment de la consolidation de même que les charges connexes de TELUS Mobilité.

Le total des produits d'exploitation externes analysés ci-dessus inclut des produits attribuables aux activités exercées en tant qu'entreprise autre qu'une ESLT de 155,5 millions et de 315,0 millions de dollars au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005, respectivement, soit des hausses de 24,9 millions de dollars ou 19,1 % et de 56,0 millions de dollars ou 21,6 %, respectivement, par rapport aux périodes comparables de 2004. La hausse enregistrée découle de l'augmentation des produits liés à l'acquisition d'ADCOM, de l'accroissement des ventes d'équipement terminal de données, ainsi que d'autres produits liés aux services de transmission de données et de la voix, provenant principalement des contrats récemment conclus.

Charges d'exploitation – Secteur Communications (en millions de dollars, sauf l'effectif)	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2005	2004	Variation	2005	2004	Variation
Salaires, charges sociales et autres frais liés à l'effectif	422,5	414,5	1,9 %	836,6	807,5	3,6 %
Autres charges d'exploitation	309,3	297,3	4,0 %	611,8	611,0	0,1 %
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>731,8</b>	<b>711,8</b>	<b>2,8 %</b>	<b>1 448,4</b>	<b>1 418,5</b>	<b>2,1 %</b>
Effectif d'équivalent temps plein, à la fin	21 777	19 036	14,4 %			

Les charges d'exploitation ont connu une hausse au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005, par rapport aux périodes correspondantes de 2004, en raison principalement des coûts de planification des activités en cas d'urgence au deuxième trimestre de 2005, des charges accrues occasionnées par deux ajouts à nos activités à la fin de 2004 (la prestation de services de paie dans le secteur gouvernemental de la Colombie-Britannique et l'acquisition d'ADCOM), et l'investissement dans Ambergris en février 2005. Ces trois ajouts se sont traduits par une augmentation totale de l'effectif d'équivalent temps plein d'environ 2 800 employés au 30 juin et des charges d'exploitation totales en hausse de moins de 20 millions et de 40 millions de dollars, respectivement, au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005. Compte non tenu des employés liés aux nouvelles activités, l'effectif d'équivalent temps plein au 30 juin 2005 avait quelque peu diminué par rapport à l'exercice antérieur.

- Les salaires, charges sociales et frais liés à l'effectif, compte non tenu des acquisitions et du contrat lié aux services de paie en Colombie-Britannique décrits ci-dessus, sont demeurés stationnaires au deuxième trimestre de 2005, mais ont augmenté de moins de 2 % au premier semestre de 2005. Cette augmentation découle principalement de l'accroissement de la rémunération et de l'effectif d'équivalent temps plein. La charge de retraite au titre des régimes à prestations déterminées et à cotisations déterminées s'est établie à 10,1 millions et à 22,1 millions de dollars, respectivement, au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005, en baisse de 5,8 millions et de 9,6 millions de dollars, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2004.
- Les autres charges d'exploitation, compte non tenu des acquisitions et du contrat lié aux services de paie en Colombie-Britannique, ont augmenté d'environ 1 % au deuxième trimestre de 2005 en raison principalement des coûts de planification des activités en cas d'urgence. Au premier semestre de 2005, les autres charges d'exploitation, compte non tenu des acquisitions et du contrat lié aux services de paie en Colombie-Britannique, ont reculé d'environ 3 %. La variation des charges d'exploitation au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005 est attribuable notamment aux facteurs suivants : i) le recul des coûts liés aux installations et des frais de transit et de résiliation, de 2,9 millions et de 13,2 millions de dollars respectivement, en raison du passage du trafic aux installations intraréseau et, dans une mesure moindre, du plafonnement des rabais offerts par les ESLT concurrentes découlant de la Décision 2005-6 du CRTC; ii) le fait que des paiements nominaux aient été versés à Verizon en vertu de la convention renégociée relative aux logiciels, à la technologie connexe et aux services, des paiements de 8,8 millions et de 17,4 millions de dollars, respectivement, ayant été versés au cours des périodes correspondantes de 2004; iii) les charges moindres liées à l'augmentation de la main-d'œuvre capitalisée de 8,8 millions et de 17,2 millions de dollars, liée à l'accroissement de la composante main-d'œuvre des dépenses en immobilisations en 2005 et iv) les charges moindres pour créances irrécouvrables de 2,2 millions et de 6,1 millions de dollars, respectivement. Ces baisses ont été partiellement neutralisées par le coût accru des marchandises vendues lié aux ventes d'équipement terminal de données, la hausse de la promotion et des publicités et d'autres augmentations d'ordre général.

Les charges d'exploitation attribuables aux activités exercées en tant qu'entreprise autre qu'une ESLT comprises dans le total des charges d'exploitation du secteur, présentées ci-dessus, se sont établies à 152,0 millions et à 292,7 millions de dollars au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005 respectivement. Ces résultats représentent des hausses de 7,6 millions ou 5,3 % et de 10,8 millions ou 3,8 % respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2004. La hausse des charges d'exploitation a soutenu la croissance des produits tirés des activités exercées en tant qu'entreprise autre qu'une ESLT au cours de ces périodes.

Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif – Secteur Communications (en millions de dollars)	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2005	2004	Variation	2005	2004	Variation
	<b>7,4</b>	0,7	n.s.	<b>16,8</b>	16,6	1,2 %

Au premier semestre de 2005, la société a mis en œuvre quelques initiatives de plus petite envergure visant la portion ESLT du secteur Communications. Ces initiatives visaient notamment le regroupement, la rationalisation et l'intégration des activités, et elles avaient pour objectif d'améliorer la productivité opérationnelle et financière de la société. La direction s'attend actuellement à ce que les coûts de restructuration s'établissent au maximum à 100 millions de dollars pour la totalité de l'exercice 2005.

BAIIA et marge du BAIIA – Secteur Communications	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2005	2004	Variation	2005	2004	Variation
BAIIA (en millions de dollars)	<b>498,5</b>	498,6	— %	<b>1 017,3</b>	972,1	4,6 %
Marge du BAIIA (en %)	<b>40,3</b>	41,2	(0,9) pt	<b>41,0</b>	40,4	0,6 pt

Malgré la concurrence accrue au deuxième trimestre de 2005, le BAIIA du secteur Communications est demeuré stationnaire par rapport à la période comparable de 2004 alors que les coûts de planification des activités en cas d'urgence et les charges de restructuration accrus ont été neutralisés par la croissance des produits. Le BAIIA et la marge du BAIIA du secteur Communications se sont améliorés au premier semestre de 2005, par rapport à la période correspondante de 2004, étant donné que la croissance des produits a été supérieure au taux de croissance des charges d'exploitation. Ces résultats incluaient le BAIIA en tant qu'entreprise autre qu'une ESLT de 3,5 millions et de 11,4 millions de dollars, respectivement, au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005, par rapport à des pertes au titre du BAIIA de 13,8 millions et de 22,9 millions de dollars, respectivement, durant les périodes correspondantes de 2004.

Les dépenses en immobilisations du secteur Communications font l'objet d'une analyse à la rubrique 7.2, « Sorties liées aux activités d'investissement ».

## 5.5 Résultats du secteur Mobilité

Produits d'exploitation – Secteur Mobilité (en millions de dollars)	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2005	2004	Variation	2005	2004	Variation
Services de réseau	743,4	625,5	18,8 %	1 438,9	1 217,9	18,1 %
Équipement	58,6	51,1	14,7 %	115,6	91,4	26,5 %
Produits d'exploitation externes	802,0	676,6	18,5 %	1 554,5	1 309,3	18,7 %
Produits d'activités intersectorielles	5,7	5,6	1,8 %	11,5	10,2	12,7 %
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>807,7</b>	<b>682,2</b>	<b>18,4 %</b>	<b>1 566,0</b>	<b>1 319,5</b>	<b>18,7 %</b>

Indicateurs clés de l'exploitation – Secteur Mobilité						
(en milliers)	Au 30 juin					
	2005	2004	Variation			
Abonnés – postpayés	3 419,0	2 980,1	14,7 %			
Abonnés – prépayés	728,7	633,7	15,0 %			
Abonnés – total <sup>1)</sup>	4 147,7	3 613,8	14,8 %			
Population <sup>2)</sup> couverte par les services numériques, y compris l'itinérance et la revente (en millions) <sup>3)</sup>	30,2	29,7	1,7 %			
(en milliers)	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2005	2004	Variation	2005	2004	Variation
Ajouts nets d'abonnés – postpayés	103,9	103,6	0,3 %	178,7	168,3	6,2 %
Ajouts nets d'abonnés – prépayés	27,2	10,1	169,3 %	32,6	21,5	51,6 %
Ajouts nets d'abonnés – total	131,1	113,7	15,3 %	211,3	189,8	11,3 %
Taux de désabonnement, par mois (en %) <sup>4)</sup>	1,37	1,32	0,05 pt	1,41	1,40	0,01 pt
Frais d'acquisition <sup>5)</sup> par ajout brut d'abonné (en dollars) <sup>4)</sup>	342	381	(10,2) %	348	382	(8,9) %
PMPA (en dollars) <sup>4)</sup>	61	59	3,4 %	60	58	3,4 %
Nombre moyen de minutes par abonné par mois	405	390	3,8 %	388	376	3,2 %
BAIIA en pourcentage des produits tirés des services de réseau (en %)	49,3	45,8	3,5 pts	48,9	43,8	5,1 pts
Frais de fidélisation en pourcentage des produits tirés des services de réseau (en %) <sup>4)</sup>	5,7	4,9	0,8 pt	5,6	4,9	0,7 pt
BAIIA (en millions de dollars)	366,5	286,2	28,1 %	703,9	534,0	31,8 %
BAIIA, à l'exclusion des frais d'acquisition (en millions de dollars) <sup>4)</sup>	468,6	383,2	22,3 %	895,8	719,3	24,5 %
pts – points de pourcentage						
1) Le nombre d'abonnés est établi à la fin de la période de présentation, compte tenu des renseignements tirés des systèmes de facturation.						
2) Par « population » on entend le nombre de personnes vivant dans une zone de population comprise, en totalité ou presque, dans les zones de couverture.						
3) Au 30 juin 2005, la population couverte par les services numériques SCP de TELUS Mobilité comprend la population couverte élargie d'environ 7,5 millions de personnes découlant des ententes de services d'itinérance et de revente conclues principalement avec Bell Mobilité et Aliant Telecom Wireless.						
4) Se reporter à la rubrique 11.3, « Définition des indicateurs clés de l'exploitation ». Ces mesures ne sont pas définies par les principes comptables généralement reconnus du Canada ni des États-Unis. Il s'agit plutôt de paramètres utilisés dans l'industrie pour évaluer le rendement de l'exploitation d'une société de services sans fil.						
5) Coût d'acquisition						

- Les produits tirés des services de réseau de TELUS Mobilité se sont accrus de 117,9 millions de dollars au deuxième trimestre de 2005 et de 221,0 millions de dollars au premier semestre de 2005, comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Cet accroissement découle de l'augmentation continue du nombre d'abonnés ainsi que de la hausse des produits moyens par appareil d'abonné (« PMPA »). En raison de la hausse générale du nombre moyen de minutes par abonné par mois, de la discipline continue en matière de fixation des prix et de l'utilisation accrue des produits liés à la transmission de données et à Internet, incluant les services de messagerie photo et de messagerie textuelle, le PMPA a augmenté d'environ 2 \$ au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005, par rapport aux périodes correspondantes de 2004.

Le nombre moyen de minutes par abonné par mois a augmenté de 3,8 % et de 3,2 %, respectivement, au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005, par rapport aux périodes correspondantes de 2004. Au 30 juin 2005, les abonnés des services postpayés comptaient pour 82,4 % du total cumulatif des abonnés, soit un résultat inchangé par rapport à l'exercice précédent; ce niveau a contribué à l'importante avance au niveau du PMPA dont jouit TELUS Mobilité par rapport à ses concurrents. Malgré le lancement commercial fait par un nouveau concurrent sur le marché des services prépayés, TELUS Mobilité a obtenu une croissance solide sur un an des ajouts nets d'abonnés des services prépayés. Par conséquent, les ajouts nets totaux de 131 100 abonnés ont représenté un record par rapport à tous les deuxièmes trimestres déjà présentés pour TELUS Mobilité.

Le taux de désabonnement combiné mensuel des services prépayés et postpayés est demeuré favorable, augmentant quelque peu au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005 par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice antérieur, en raison des pressions continues exercées par les concurrents sur les prix. Les débranchements se sont élevés à 167 500 et à 340 500, respectivement, au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005, comparativement à 140 800 et à 295 000 aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Fait notable, le taux mensuel de désabonnement affiché au deuxième trimestre de 2005 s'est amélioré par rapport au premier trimestre de 2005 et au quatrième trimestre de 2004, malgré un faible accroissement sur un an. Il s'agit d'une réalisation remarquable, compte tenu des pressions exercées par les nouveaux concurrents et d'autres offres dynamiques « Parlez Direct ». Les excellents résultats obtenus au chapitre du taux de désabonnement traduisent l'importance que la société continue d'accorder au service à la clientèle, y compris les programmes fructueux de fidélisation et de rétention de la clientèle, les solutions à valeur ajoutée et la qualité supérieure du réseau, qui permettent à la clientèle de bénéficier d'un service exceptionnel.

- Les produits tirés des ventes d'équipement, des locations et des services ont connu une hausse au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005, par rapport aux périodes correspondantes de 2004. Les produits tirés des appareils ont augmenté en raison principalement de la croissance des abonnés résultant de la vigueur du marché des services sans fil, des activités promotionnelles plus nombreuses, de la fidélisation et de la conclusion de contrats. Les ajouts bruts d'abonnés ont atteint 298 600 au deuxième trimestre et 551 800 au premier semestre de 2005, contre 254 500 et 484 800 durant les périodes correspondantes de 2004. Les produits tirés des appareils liés aux ajouts bruts d'abonnés sont compris dans les frais d'acquisition par ajout brut d'abonné.
- Les produits des activités intersectorielles représentent les services fournis par le secteur Mobilité au secteur Communications. Ces produits sont éliminés au moment de la consolidation de même que les charges connexes de TELUS Communications.

Charges d'exploitation – Secteur Mobilité (en millions de dollars, sauf l'effectif)	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2005	2004	Variation	2005	2004	Variation
Charges liées aux ventes d'équipement	109,7	99,2	10,6 %	214,2	188,4	13,7 %
Charges d'exploitation des services de réseau	98,7	94,4	4,6 %	197,2	196,9	0,2 %
Frais de marketing	87,4	73,4	19,1 %	161,7	134,8	20,0 %
Frais généraux et d'administration	145,4	129,0	12,7 %	289,0	265,4	8,9 %
Total des charges d'exploitation	441,2	396,0	11,4 %	862,1	785,5	9,8 %
Effectif d'équivalent temps plein, à la fin	6 012	5 485	9,6 %			

Les charges d'exploitation de TELUS Mobilité ont augmenté au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005, comparativement aux périodes correspondantes de 2004, pour tenir compte de la croissance du nombre d'abonnés. TELUS Mobilité a continué de réaliser des économies d'échelle, alors que les charges d'exploitation totales du deuxième trimestre n'ont augmenté que de 11,4 % tandis que les produits d'exploitation correspondants des services de réseau ont progressé de 18,8 % et que le nombre d'abonnés sur un an a augmenté de 14,8 %.

- Les charges liées aux ventes d'équipement ont augmenté au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005, par rapport aux périodes correspondantes de 2004, en raison principalement d'une augmentation des ajouts bruts d'abonnés et des activités visant à fidéliser les clients. Les coûts des appareils liés aux ajouts bruts d'abonnés sont compris dans les frais d'acquisition par ajout brut d'abonné.
- Les charges d'exploitation des services de réseau ont augmenté de 4,3 millions de dollars au deuxième trimestre de 2005, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Les charges liées aux stations et les frais de transmission se sont accrues au deuxième trimestre de 2005, pour tenir compte de l'augmentation du nombre de stations cellulaires, de la hausse du nombre d'abonnés, ainsi que de l'amélioration de la qualité du réseau et de la couverture. La population couverte par les services numériques s'est accrue pour s'établir à 30,2 millions au 30 juin 2005, en raison des mises en service continues de zones numériques d'itinérance et de l'expansion du réseau. Les augmentations des charges d'exploitation liées aux services de réseau ont été neutralisées par d'autres initiatives, comme les efforts persistants en vue d'améliorer les taux relatifs aux services d'itinérance, les coûts moindres de transmission sur lignes louées en raison des activités d'établissements d'hyperfréquences, les économies d'échelle et les rabais à l'égard des services de réseau numérique propres aux concurrents découlant de la Décision 2005-6 du CRTC.
- Les frais de marketing ont augmenté principalement en raison de l'accroissement de la rémunération versée aux détaillants et des frais de publicité liés à l'expansion du nombre d'abonnés et à l'activité accrue au titre des renouvellements de contrats. Toutefois, les frais d'acquisition par ajout brut d'abonné se sont améliorés de 10,2 % au deuxième trimestre et s'établissaient à 342 \$ comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette amélioration est attribuable à l'augmentation des ajouts bruts d'abonnés et à la



diminution des coûts des appareils. De même, les frais d'acquisition par ajout brut d'abonné se sont établis à 348 \$ au premier semestre de 2005, soit une amélioration de 8,9 % par rapport à la période correspondante de 2004. Compte tenu du PMPA accru, les frais d'acquisition par ajout brut d'abonné par rapport aux produits à long terme par abonné se sont améliorés au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005, comparativement aux périodes correspondantes de 2004.

- Les frais généraux et d'administration ont augmenté de 12,7 % et de 8,9 % au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005 respectivement, par rapport aux périodes comparables de 2004. TELUS Mobilité a augmenté l'effectif d'équivalent temps plein afin de soutenir l'importante augmentation du nombre d'abonnés et l'expansion continue des équipes de service à la clientèle et des magasins de détail dont la société est propriétaire.

BAIIA et marge du BAIIA – Secteur Mobilité	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2005	2004	Variation	2005	2004	Variation
BAIIA (en millions de dollars)	<b>366,5</b>	286,2	28,1 %	<b>703,9</b>	534,0	31,8 %
Marge du BAIIA (en %)	<b>45,4</b>	42,0	3,4 pts	<b>44,9</b>	40,5	4,4 pts

L'amélioration du BAIIA et de la marge du BAIIA de TELUS Mobilité est attribuable à la stratégie visant une croissance rentable du nombre d'abonnés, à l'augmentation du PMPA, à la baisse des frais d'acquisition par ajout brut d'abonné, au maintien d'un excellent taux de désabonnement mensuel et aux efforts fructueux de compression des coûts. La marge du BAIIA en pourcentage des produits tirés des services de réseau s'est améliorée pour atteindre le taux record de 49,3 % au deuxième trimestre de 2005 et le niveau de 48,9 % au premier semestre de 2005. Ces résultats se comparent à des taux de 45,8 % et de 43,8 % durant les périodes correspondantes de 2004, soit des augmentations positives de 3,5 % et de 5,1 % respectivement.

Une analyse des dépenses en immobilisations du secteur Mobilité est présentée à la rubrique 7.2, « Sorties liées aux activités d'investissement ».

## 6. Situation financière

Le tableau ci-après illustre les changements importants apportés aux bilans consolidés entre le 31 décembre 2004 et le 30 juin 2005.

(en millions de dollars)	30 juin 2005	31 déc. 2004	Variation	Variation en %	Explication
<b>Actif à court terme</b>					
Encaisse et placements temporaires, montant net	1 141,1	896,5	244,6	27,3 %	Se reporter à la rubrique 7, « Situation de trésorerie et sources de financement ».
Débiteurs	846,3	863,5	(17,2)	(2,0) %	Principalement des réductions saisonnières des débiteurs des détaillants, neutralisées en partie par l'accroissement de la facturation et des charges à payer.
Impôts sur les bénéficiaires et autres impôts à recevoir	146,0	132,5	13,5	10,2 %	Modifications des estimations concernant les écarts temporaires disponibles, réévaluations et intérêts pour les exercices précédents, après déduction des remboursements reçus.
Stocks	129,0	133,3	(4,3)	(3,2) %	Principalement une réduction par TELUS Mobilité par rapport à la période de vente de pointe du quatrième trimestre, neutralisée en partie par la mise en marché de nouveaux appareils.
Frais payés d'avance et autres	259,4	183,4	76,0	41,4 %	Paiement anticipé des taxes foncières, des droits de licences Mobilité, des cotisations au Régime de pensions du Canada et des primes d'assurance-emploi, ainsi que frais liés aux contrats d'entretien.
Tranche à court terme des impôts futurs	398,1	438,4	(40,3)	(9,2) %	Réduction des comptes de pertes fiscales disponibles au cours des 12 prochains mois et des écarts temporaires entre l'actif et le passif à court terme.
<b>Passif à court terme</b>					
Créiteurs et charges à payer	1 458,5	1 362,6	95,9	7,0 %	Augmentation des dépenses en immobilisations, de la paye et des autres engagements et charge pour les dommages estimatifs d'une poursuite.
Créiteurs et charges à payer à l'égard de la restructuration et de la réduction de l'effectif	57,4	70,7	(13,3)	(18,8) %	Les paiements au titre des programmes précédents excédaient les nouvelles obligations.
Facturation par anticipation et dépôts de clients	546,4	531,5	14,9	2,8 %	Principalement une augmentation des produits reportés au titre du plafonnement des prix.
Tranche à court terme de la dette à long terme	1 581,0	4,3	1 576,7	n. s.	Reclassification dans la catégorie Exigibles des billets 7,5 % d'une valeur de 1 575,7 millions de dollars de TELUS Corporation échéant en juin 2006.
<b>Fonds de roulement<sup>1)</sup></b>	<b>(723,4)</b>	678,5	(1 401,9)	n. s.	Reflète principalement la dette arrivant à échéance en juin 2006 après déduction de l'encaisse accumulée.
<b>Immobilisations, montant net</b>	<b>11 117,2</b>	11 221,0	(103,8)	(0,9) %	Se reporter à la rubrique 5.3, « Résultats consolidés d'exploitation – Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels », ainsi qu'à la rubrique 7.2, « Sorties liées aux activités d'investissement ».
<b>Autres actifs</b>					
Frais reportés	775,4	704,4	71,0	10,1 %	Principalement les cotisations aux régimes de retraite en sus des charges imputées aux résultats.
Impôts futurs	—	99,8	(99,8)	(100,0) %	Reflète l'utilisation des reports de perte prospectifs et les écarts temporaires sur l'actif et le passif à long terme contrepassés dans l'obligation fiscale future à long terme.
Placements	31,3	38,4	(7,1)	(18,5) %	Incluant une réduction de valeur au T2 2005.
Écart d'acquisition	3 150,1	3 126,8	23,3	0,7 %	Ajout d'un écart d'acquisition au titre de la consolidation d'Ambergris, après déduction des mouvements de change depuis l'acquisition d'Ambergris.

Suite du tableau de la page précédente.

(en millions de dollars)	30 juin 2005	31 déc. 2004	Variation	Variation en %	Explication
<b>Dette à long terme</b>	<b>4 691,1</b>	6 332,2	(1 641,1)	(25,9) %	Les billets 7,5 % d'une valeur de 1 575,7 millions de dollars de TELUS Corporation sont devenus exigibles, le solde de 141,6 millions de dollars au 31 décembre des débentures convertibles a été converti en capitaux propres ou a été remboursé, tandis que la valeur en dollars canadiens des billets en dollars américains a augmenté de 72,3 millions de dollars, en raison du léger fléchissement du dollar canadien.
<b>Autres passifs à long terme</b>	<b>1 439,3</b>	1 506,1	(66,8)	(4,4) %	Principalement une réduction des engagements de couverture reportés pour les billets en dollars américains, en raison du léger fléchissement du dollar canadien.
1) Actif à court terme moins le passif à court terme – démontre la capacité de la société de financer ses activités actuelles et de satisfaire à ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.					

<b>Impôts futurs</b>	<b>1 052,0</b>	991,9	60,1	6,1 %	Acquisition réalisée en 2005 et déductions fiscales excédant les charges comptables applicables aux actifs et aux passifs à long terme, comme les montants au titre de la retraite et les immobilisations.
<b>Part des actionnaires sans contrôle</b>	<b>13,5</b>	13,1	0,4	3,1 %	La hausse résultait de la part des partenaires sans contrôle des bénéficiaires de plusieurs filiales de petite envergure, incluant une acquisition en 2005.
<b>Capitaux propres</b>					
Débentures convertibles	—	8,8	(8,8)	(100,0) %	Un montant d'environ 7,8 millions de dollars a été viré au capital-actions lorsque les actionnaires ont exercé leurs options de conversion en 2005. Le solde a été viré au surplus d'apport (dans les capitaux propres) au moment du remboursement des débentures restantes le 15 juin 2005.
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	<b>7 154,7</b>	7,016,8	137,9	2,0 %	La hausse comprend le cumul annuel du bénéfice net de 2005 de 431,7 millions de dollars, les options d'achat d'actions exercées de 159,6 millions de dollars, la conversion de 131,7 millions de dollars de débentures convertibles en 3,3 millions d'actions sans droit de vote, moins les dividendes de 143,9 millions de dollars, les coûts de 430,3 millions de dollars d'une offre d'achat dans le cours normal des activités et d'autres éléments de 26,7 millions de dollars.

## 7. Situation de trésorerie et sources de financement

### 7.1 Rentrées liées aux activités d'exploitation

(en millions de dollars)	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2005	2004	Variation	2005	2004	Variation
	<b>687,7</b>	489,0	40,6 %	<b>1 416,1</b>	1 077,1	31,5 %

Les rentrées liées aux activités d'exploitation ont augmenté au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005, par rapport aux périodes correspondantes de 2004, en raison des facteurs suivants :

- Le BAIIA a progressé de 80,2 millions et de 215,1 millions de dollars, respectivement.
- Les paiements versés au titre des activités de restructuration et de réduction de l'effectif ont diminué de 1,3 million et de 48,0 millions de dollars, respectivement.
- Les intérêts versés sont demeurés stationnaires et ont régressé de 9,7 millions de dollars, respectivement.
- Les intérêts reçus ont augmenté de 11,8 millions et de 3,9 millions de dollars, respectivement.

- Les cotisations versées par l'employeur dans les régimes de retraite à prestations déterminées des employés ont diminué de 35,6 millions et de 26,8 millions de dollars, en raison principalement de l'accélération nette au deuxième trimestre de 2004 des financements discrétionnaires, partiellement neutralisée par le nouveau calendrier de financement.
- Les remboursements liés aux créances titrisées ont diminué (aucun remboursement n'a été effectué en 2005 ni durant le deuxième trimestre de 2004, tandis que des remboursements de 150 millions de dollars avaient été effectués au premier semestre de 2004).
- Les autres variations des éléments hors caisse du fonds de roulement durant les périodes respectives de chaque exercice.

Les résultats indiqués ci-dessus ont été partiellement neutralisés par des économies d'impôts après déduction des acomptes provisionnels en baisse de 60,6 millions et de 166,3 millions de dollars, respectivement, au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005, par rapport aux périodes correspondantes de 2004.

## 7.2 Sorties liées aux activités d'investissement

(en millions de dollars)	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2005	2004	Variation	2005	2004	Variation
	<b>410,0</b>	341,6	20,0 %	<b>716,2</b>	640,2	11,9 %

L'encaisse affectée aux activités d'investissement a augmenté au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005, par rapport aux périodes correspondantes de 2004, en raison principalement des dépenses en immobilisations accrues et du produit moindre tiré de la vente d'actifs non stratégiques. Les activités d'investissement au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005 incluent des investissements de 1,9 million et de 29,4 millions de dollars, respectivement, dans Ambergris.

	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
<b>Dépenses en immobilisations sectorielles</b>						
(en millions de dollars, sauf l'intensité des dépenses en immobilisations)	2005	2004	Variation	2005	2004	Variation
Secteur Communications	<b>293,9</b>	267,7	9,8 %	<b>507,5</b>	527,1	(3,7) %
Secteur Mobilité	<b>114,8</b>	78,4	46,4 %	<b>174,4</b>	128,7	35,5 %
TELUS – chiffres consolidés	<b>408,7</b>	346,1	18,1 %	<b>681,9</b>	655,8	4,0 %
Intensité des dépenses en immobilisations <sup>1)</sup> (en %)	<b>20,2</b>	18,6	1,6 pt	<b>17,1</b>	17,9	(0,8) pt
1) Mesurée par la division des dépenses en immobilisations par les produits d'exploitation. Cette mesure fournit une méthode utile pour comparer le niveau des dépenses en immobilisations avec celui d'autres entreprises de tailles diverses du même secteur.						

- Les dépenses en immobilisations liées aux activités exercées en tant qu'ESLT dans le secteur Communications ont augmenté de 15,2 % et de 2,1 % au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005 pour atteindre respectivement 257,6 millions et 449,8 millions de dollars, comparativement aux périodes correspondantes de 2004. Ces hausses traduisent principalement les investissements dans les systèmes internes et les processus et elles ont été partiellement neutralisées durant le semestre par la réduction des dépenses liées à l'infrastructure de réseau et à Internet haute vitesse. Les dépenses liées à Internet haute vitesse se sont élevées à 30,2 millions et à 46,6 millions de dollars, respectivement, au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005.
- Les dépenses en immobilisations liées aux activités exercées en tant qu'entreprise autre qu'une ESLT ont subi une baisse de 17,7 % et de 33,2 % au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005 pour être ramenées à 36,3 millions et à 57,7 millions de dollars, respectivement, comparativement aux périodes correspondantes de 2004. Bien que la baisse des dépenses découle principalement des frais initiaux engagés au cours de la période correspondante de l'exercice précédent liés aux coûts des activités visant à soutenir certains nouveaux clients importants, cette tendance ne devrait pas se poursuivre durant le reste de l'exercice 2005.

Les ratios d'intensité des dépenses en immobilisations du secteur Communications se sont chiffrés à 23,7 % et à 20,4 %, respectivement, au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005, contre 22 % environ durant les périodes correspondantes de 2004. Les flux de trésorerie (BAIIA, déduction faite des dépenses en immobilisations) du deuxième trimestre de 2005 ont reculé de 11,4 % par rapport à la période correspondante de 2004 pour s'établir à 204,6 millions de dollars, en raison des dépenses en immobilisations accrues. La croissance soutenue du BAIIA et les dépenses en immobilisations moindres au premier semestre de 2005 ont provoqué la hausse de 14,6 % des flux de trésorerie qui ont atteint 509,8 millions de dollars au premier semestre de 2005, par rapport à la période correspondante de 2004.

- Les dépenses en immobilisations du secteur Mobilité ont augmenté sensiblement au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005, par rapport aux périodes correspondantes de 2004. La hausse des dépenses en immobilisations est imputable à l'investissement stratégique dans la technologie de réseau sans fil à l'aide d'applications évoluées d'optimisation des données (EVDO) et à l'amélioration continue de la couverture des services numériques de téléphonie sans fil.

L'intensité des dépenses en immobilisations de TELUS Mobilité a été portée à 14,2 % au deuxième trimestre de 2005, par rapport à 11,5 % au trimestre correspondant de 2004, en raison de la montée en flèche des dépenses en immobilisations. De même, l'intensité des dépenses en immobilisations durant le premier semestre de 2005 s'est établie à 11,1 %, contre 9,8 % durant la période correspondante de 2004. TELUS Mobilité s'attend à ce que l'intensité des dépenses en immobilisations soit d'environ 12 % à 13 % pour l'année dans son ensemble. En raison de la solide croissance continue du BAIIA, le secteur Mobilité a dégagé des flux de trésorerie (BAIIA, déduction faite des dépenses en immobilisations) de 251,7 millions et de 529,5 millions de dollars au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005, comparativement à 207,8 millions et à 405,3 millions de dollars durant les périodes correspondantes de 2004, soit des hausses respectives de 21,1 % et de 30,6 %.

Les flux de trésorerie consolidés (BAIIA, déduction faite des dépenses en immobilisations) se sont établis à 456,3 millions et à 1 039,3 millions de dollars, respectivement, au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005, ce qui représente des hausses respectives de 4,0 % et de 22,2 % au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005 par rapport aux périodes correspondantes de 2004.

### 7.3 Sorties liées aux activités de financement

(en millions de dollars)	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2005	2004	Variation	2005	2004	Variation
	<b>383,9</b>	63,2	n. s.	<b>455,3</b>	85,4	n. s.

Les sorties liées aux activités de financement ont progressé au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005, par rapport aux périodes correspondantes de 2004, en raison principalement des rachats d'actions sur le marché effectués dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Les activités de financement incluent ce qui suit :

- Le produit de l'émission d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote s'est élevé à 56,1 millions et à 144,0 millions de dollars, respectivement, au deuxième trimestre et au premier semestre terminés le 30 juin 2005, soit des hausses respectives de 39,3 millions et de 100,2 millions de dollars par rapport aux périodes correspondantes de 2004. Ces hausses découlaient principalement de l'exercice des options et, dans une moindre mesure, des bons de souscription en 2005, partiellement compensé par le produit moindre tiré des achats d'actions pour les régimes d'achat d'actions des employés, puisque TELUS achète maintenant ces actions sur le marché au lieu de les émettre sur le capital autorisé.

De plus, durant le deuxième trimestre de 2005, des débetures convertibles d'un montant en capital de 131,7 millions de dollars ont été converties en 3,3 millions d'actions sans droit de vote approximativement. Étant donné que ces opérations sont sans effet sur la trésorerie, les conversions sont constatées comme des ajustements du bilan et elles ne sont pas incluses dans les activités de financement figurant dans les états des flux de trésorerie.

- Les dividendes en espèces versés aux actionnaires se sont établis à 143,9 millions de dollars au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005 puisque le versement des dividendes du premier trimestre a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril et le versement des dividendes du deuxième trimestre (déclarés le 3 mai) a eu lieu le 30 juin. Les dividendes versés durant le premier semestre de 2005 ont augmenté de 53,3 millions de dollars ou 58,8 % par rapport à la période correspondante de 2004, étant donné que le taux des dividendes a été porté à 20 cents par trimestre à compter du quatrième trimestre de 2004, que les actions du régime de réinvestissement des dividendes ont été achetées sur le marché plutôt qu'é émises sur le capital autorisé et que le nombre moyen d'actions en circulation a augmenté.
- Dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, TELUS a, au deuxième trimestre de 2005, acheté environ 3 millions d'actions ordinaires et environ 3,5 millions d'actions sans droit de vote pour annulation, moyennant un décaissement total de 272,1 millions de dollars. Une tranche de 110,7 millions de dollars de ce décaissement, représentant la valeur comptable des actions rachetées, a été portée en réduction du capital-actions, et une tranche de 161,4 millions de dollars, représentant le montant en sus de la valeur comptable, a été portée en réduction des bénéfices non répartis. Les tableaux suivants précisent les nombres d'actions rachetées et les coûts engagés dans le cadre de ce programme depuis son entrée en vigueur.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités, au 30 juin 2005 – actions rachetées

	Actions achetées en décembre 2004 et annulées	Actions achetées pour annulation au T2 2005	Actions achetées pour annulation au premier semestre de 2005	<b>Total des actions achetées pour annulation</b>	Nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu du programme	Pourcentage du nombre maximal d'actions permis ayant été rachetées
(Nombre d'actions)						
Actions ordinaires	755 711	2 972 500	5 069 600	<b>5 825 311</b>	14 000 000	41,6 %
Actions sans droit de vote	1 451 400	3 540 200	5 576 300	<b>7 027 700</b>	11 500 000	61,1 %
	2 207 111	6 512 700	10 645 900	<b>12 853 011</b>	25 500 000	50,4 %

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités, au 30 juin 2005 – coûts

(en millions de dollars)	Décaissement en décembre 2004	Décaissement au T2 2005	Décaissement annuel cumulatif en 2005	<b>Décaissement total</b>
Réduction du capital-actions	39,4	110,7	179,1	<b>218,5</b>
Réduction des bénéfices non répartis	38,6	161,4	251,3	<b>289,9</b>
	78,0	272,1	430,4	<b>508,4</b>

- La dette à long terme de 4,4 millions de dollars émise au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005 était sous forme de contrats de location-acquisition.
- Les remboursements par anticipation et à l'échéance sur la dette à long terme se sont établis à 19,3 millions et à 20,3 millions de dollars respectivement au deuxième trimestre et au premier semestre de 2005 (2,8 millions et 37,0 millions de dollars respectivement en 2004). Le remboursement, le 16 juin 2005, des débetures convertibles qui n'avaient pas encore été converties en actions sans droit de vote s'est élevé à 17,9 millions de dollars. Les autres remboursements faits en 2005 portaient principalement sur les contrats de location-acquisition.

#### 7.4 Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement

Périodes terminées les	30 juin 2005	30 juin 2004	Variation
<b><u>Composantes des ratios d'endettement et de couverture</u><sup>1)</sup></b>			
Dette nette (en millions de dollars)	<b>6 096,4</b>	7 223,2	(1 126,8)
Total des capitaux investis – valeur comptable (en millions de dollars)	<b>13 264,6</b>	13 920,2	(655,6)
BAIIA (excluant les coûts de restructuration) (en millions de dollars)	<b>3 358,5</b>	2 976,2	382,3
Montant net des intérêts débiteurs (en millions de dollars)	<b>618,0</b>	604,9	13,1
<b><u>Ratios d'endettement</u></b>			
Dette à taux fixe en proportion du total de la dette (en %)	<b>93,1</b>	93,4	(0,3) pt
Durée moyenne jusqu'à l'échéance de la dette (en années)	<b>4,9</b>	5,7	(0,8)
Dette nette/total des capitaux investis (en %) <sup>1)</sup>	<b>46,0</b>	51,9	(5,9) pts
Dette nette/BAIIA <sup>1)</sup>	<b>1,8</b>	2,4	(0,6)
<b><u>Ratios de couverture</u><sup>1)</sup></b>			
Couverture des intérêts sur la dette à long terme	<b>2,6</b>	2,0	0,6
Couverture des intérêts par le BAIIA	<b>5,4</b>	4,9	0,5
<b><u>Autres mesures</u></b>			
Flux de trésorerie disponibles (sur 12 mois) <sup>2)</sup>	<b>1 398,9</b>	1 184,6	214,3
Ratio de distribution (en %) <sup>1)</sup>	<b>40</b>	50	(10) pts
1) Se reporter à la rubrique 11.4, « Définition des mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement ».			
2) Se reporter à la rubrique 11.2, « Flux de trésorerie disponibles ».			

La dette nette a diminué à la fin du deuxième trimestre de 2005, comparativement à l'exercice précédent, en raison de la hausse de 783,4 millions de dollars de l'encaisse et des placements temporaires (portés en déduction de la dette aux fins de ce calcul), de la conversion et du remboursement des débetures convertibles en 2005 et du recul de la dette au troisième trimestre de 2004. Le total des capitaux investis a également diminué pour ces mêmes raisons, mais ce résultat a été contrebalancé en partie par une augmentation de 477,0 millions de dollars de l'avoir des porteurs d'actions ordinaires sur cette période de 12 mois. Le ratio dette nette/BAIIA mesuré au 30 juin 2005 s'est amélioré considérablement par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse de l'encaisse, de la réduction de la dette et de l'augmentation du BAIIA sur 12 mois (excluant les coûts de restructuration).

Le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme s'est amélioré en raison de l'augmentation du bénéfice avant intérêts et impôts. Le ratio de couverture des intérêts par le BAIIA s'est pour sa part amélioré de 0,6 point de pourcentage en raison de l'augmentation du BAIIA (excluant les coûts de restructuration), contrebalancée par un recul de 0,1 point résultant de la passation dans les intérêts débiteurs nets d'une charge aux fins des dommages estimatifs d'une poursuite. Les flux de trésorerie disponibles pour la période de 12 mois terminée le 30 juin 2005 se sont accrus comparativement à l'exercice précédent, en raison surtout de l'amélioration du BAIIA, de la baisse des paiements effectués dans le cadre des programmes de restructuration, du recul des dépenses en immobilisations et de la diminution des intérêts versés, contrebalancés en partie par la baisse des économies d'impôts en espèces et des intérêts reçus.

Comme nous l'annonçons en octobre 2004, la société a établi, sur une base prospective, un objectif selon lequel le ratio de distribution annuel doit représenter 45 % à 55 % du bénéfice net. Le ratio de distribution de 40 % enregistré au deuxième trimestre de 2005, qui représente quatre fois le dividende trimestriel actuel de 20 cents divisé par le bénéfice par action sur douze mois, s'est établi en deçà de cet objectif. Après normalisation pour exclure l'incidence favorable non récurrente de 15 cents par action attribuable aux ajustements d'ordre fiscal, au premier trimestre de 2005, le ratio de distribution se chiffre à 43 %.

### 7.5 Facilités de crédit

TELUS a obtenu de nouvelles facilités de crédit en mai 2005 en vue de remplacer des facilités de crédit antérieures d'une valeur de 1,6 milliard de dollars. La facilité antérieure de 364 jours sur le point d'arriver à échéance et une facilité à terme d'une durée restante de trois ans ont été remplacées par une nouvelle facilité de trois ans échéant en mai 2008 et une facilité à plus long terme de 5 ans échéant en mai 2010. Les nouvelles facilités de crédit ne comportent aucune modification importante des modalités initiales, mis à part le prix réduit et la durée prorogée qui reflètent les conditions favorables du marché et la situation financière solide de TELUS.

En incluant des liquidités de plus de 1,1 milliard de dollars et les facilités de crédit décrites dans le tableau ci-dessous, TELUS disposait de liquidités non utilisées excédant 2,7 milliards de dollars au 30 juin 2005.

Facilités de crédit Au 30 juin 2005 (en millions de dollars)	Échéance	Montant disponible	Montant utilisé	Lettres de crédit émises, mais non utilisées
Facilité renouvelable de cinq ans <sup>1)</sup>	4 mai 2010	800,0	—	—
Facilité renouvelable de trois ans <sup>1)</sup>	7 mai 2008	800,0	—	100,6
Autres facilités bancaires	—	74,0	—	4,5
Total	—	1,674,0	—	105,1

1) Dollars canadiens ou contre-valeur en dollars américains.

Les facilités de crédit de TELUS comportent les clauses restrictives habituelles. Celles-ci lui interdisent notamment de laisser son ratio de levier financier consolidé (dette à long terme sur le BAIIA sur 12 mois) dépasser 4,0:1 (environ 1,8:1 au 30 juin 2005) et de laisser son ratio de couverture consolidé (BAIIA sur intérêts débiteurs sur 12 mois) être inférieur à 2,0:1 (environ 5,4:1 au 30 juin 2005) à la fin d'un trimestre financier. Il y a certaines petites différences entre le calcul du ratio de levier financier et du ratio de couverture en vertu de la convention de crédit et le calcul de la dette nette sur le BAIIA et du ratio de couverture des intérêts par le BAIIA. Les calculs ne devraient pas présenter de différences importantes. La réévaluation des immobilisations corporelles, des actifs incorporels et de l'écart d'acquisition aux fins comptables n'a pas d'incidence sur les clauses restrictives, et l'accès continu aux facilités de crédit de TELUS n'est pas assujéti au maintien par TELUS d'une cote de solvabilité en particulier.

### 7.6. Vente de créances

TELUS Communications Inc., filiale en propriété exclusive de TELUS, peut vendre une participation dans certaines de ses créances jusqu'à concurrence de 650 millions de dollars. Elle doit maintenir une cote de solvabilité de Dominion Bond Rating Service (« DBRS ») d'au moins BBB (faible), sinon l'acheteur pourra exiger de freiner le programme de vente. Au 3 août 2005, la cote de solvabilité était plus élevée de deux niveaux, à savoir BBB (élevée), que la cote devant être maintenue. Le produit des créances titrisées au 30 juin 2005 s'est chiffré à 150 millions de dollars, soit un résultat inchangé par rapport à l'exercice précédent et à la clôture de l'exercice 2004. La société est tenue de conserver un produit minimal de 150 millions de dollars en vertu de ce programme, afin d'assurer la continuité de ce dernier.

## 7.7 Cotes de solvabilité

Les cotes de solvabilité de TELUS et de TCI demeuraient de première qualité et elles ont bénéficié d'une amélioration des perspectives et d'une autre de la cote au deuxième trimestre de 2005. Le 27 mai, Fitch Ratings a relevé ses perspectives de « positives » à « stables » pour les cotes de solvabilité BBB applicables à la dette à long terme de TELUS et de TCI. Le 27 juin, Moody's Investors Services Inc. a relevé sa cote de première qualité pour les billets de TELUS, la portant de Baa3 avec perspectives favorables à Baa2 avec perspectives stables. Au 3 août 2005, les cotes de solvabilité et les perspectives de Dominion Bond Rating Service et de Standard and Poors demeuraient inchangées par rapport à celles indiquées dans le rapport annuel 2004 de TELUS. TELUS a pour objectif de conserver son accès aux marchés financiers à un coût raisonnable en maintenant des cotes de solvabilité de qualité et en s'efforçant de faire hausser à l'avenir ses cotes de solvabilité à BBB+ ou A- ou à des cotes équivalentes.

## 7.8 Arrangements hors bilan, engagements contractuels et autres engagements

Instruments financiers (note 3 des états financiers consolidés intermédiaires)

Au cours du premier trimestre de 2005, la société a établi une relation de couverture qui fixe sa charge de rémunération découlant de l'octroi d'unités d'actions restreintes. La comptabilité de couverture a été appliquée à cette relation.

Au 30 juin 2005, la société avait conclu des contrats de change à terme qui permettent de fixer les taux de change sur une tranche de 25,5 millions de dollars US des engagements d'achat de l'exercice 2005; la comptabilité de couverture a été appliquée à ces contrats de change à terme, qui se rapportent tous au secteur Mobilité.

La juste valeur de la dette à long terme de la société est évaluée en fonction des cours au marché de ces titres ou de titres similaires ou en fonction des taux courants offerts à la société pour des titres de créance de même échéance ainsi que par l'utilisation de flux de trésorerie futurs actualisés à l'aide des taux courants pour des instruments financiers similaires d'une durée semblable et exposés à des risques comparables. Les justes valeurs estimatives des instruments financiers dérivés de la société utilisées pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de devises sont établies de la même manière. La valeur comptable et la juste valeur de la dette à long terme s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2005		Au 31 décembre 2004	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme				
Capital	6 272,1	7 223,6	6 345,3	7 342,3
Instruments financiers dérivés utilisés pour gérer les risques de taux d'intérêt et de change liés à la dette libellée en dollars américains (date d'échéance maximale des instruments de couverture : juin 2011)	960,9	1 314,5	1 032,6	1 299,5
Instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt lié à la dette libellée en dollars canadiens (date d'échéance maximale des instruments de couverture : juin 2006)	—	0,4	—	1,3
	7 233,0	8 538,5	7 377,9	8 643,1

Engagements et passifs éventuels (note 14 des états financiers consolidés intermédiaires)

Au 30 juin 2005, la société avait des engagements en cours de 45,7 millions de dollars au titre de ses programmes de restructuration mis en œuvre avant l'exercice 2005, ainsi que des engagements en cours de 11,7 millions de dollars relativement à ses programmes de restructuration mis en œuvre en 2005.

Conformément aux Décisions 2002-34 et 2002-43 du CRTC sur le plafonnement des prix, la société reporte une tranche des produits d'exploitation dans un compte de report, dont le solde s'établissait à 143,8 millions de dollars au 30 juin 2005. Étant donné que la société utilise la méthode du report variable aux fins de la comptabilisation du compte de report, la Décision 2005-6 du CRTC, qui porte sur la prestation de services numériques propres aux concurrents, ne devrait avoir aucune incidence sur les produits d'exploitation consolidés de la société.



Les principes comptables généralement reconnus du Canada exigent que des informations soient fournies sur certains types de garanties ainsi que sur leurs montants maximaux non actualisés. Les montants maximaux pouvant être versés représentent le cas le plus défavorable et ne reflètent pas nécessairement les résultats prévus par la société. Les garanties sur lesquelles des informations doivent être présentées sont les engagements qui prévoient des paiements conditionnels à des événements futurs précis; dans le cours normal de ses activités, la société prend des engagements qui, selon les PCGR, pourraient être considérés comme des garanties. Selon la définition des PCGR du Canada, les notes d'orientation sur les informations à fournir ne s'appliquent pas aux garanties associées au rendement futur de la société. Au 30 juin 2005, la société n'avait constaté aucun passif eu égard aux garanties de bonne exécution et elle avait constaté un passif de 1,0 million de dollars au titre des garanties liées aux baux. Les montants maximaux non actualisés des garanties au 30 juin 2005, sans égard à la probabilité du versement de ces paiements, sont négligeables.

Dans le cours normal de ses activités, la société peut fournir des engagements d'indemnisation en ce qui a trait à certaines opérations. Ces engagements d'indemnisation prévoient différentes durées et il arrive souvent que les modalités ne soient pas explicitement définies. Le cas échéant, un engagement d'indemnisation est enregistré à titre de passif. Dans bien des cas, ces engagements d'indemnisation ne comportent aucun plafond, et le montant maximal général des obligations en vertu de ces engagements d'indemnisation ne peut pas être évalué de manière raisonnable. À l'exclusion des obligations enregistrées à titre de passif au moment où l'opération est effectuée, la société n'a jamais fait de paiement important en vertu de ces engagements d'indemnisation.

En ce qui a trait à la cession, en 2001, des activités de TELUS liées aux annuaires, la société a accepté de prendre en charge une quote-part proportionnelle des frais accrus de publication des annuaires pour le nouveau propriétaire si l'augmentation découle d'un changement relatif aux exigences réglementaires applicables du CRTC. La quote-part de la société serait de 80 % jusqu'en mai 2006, diminuerait à 40 % pour les cinq années suivantes et s'établirait ensuite à 15 % dans la dernière période de cinq ans. En outre, si une mesure du CRTC empêchait le propriétaire d'exécuter les activités liées aux annuaires qui sont précisées dans l'entente, TELUS indemniserait le propriétaire à l'égard de toute perte subie par ce dernier. Au 30 juin 2005, la société n'avait constaté aucun passif en ce qui a trait à ses engagements d'indemnisation.

La société fait l'objet de diverses réclamations et poursuites visant des dommages et intérêts et d'autres compensations. La société ne peut à l'heure actuelle prévoir avec certitude l'issue de ces litiges. Cependant, la direction est d'avis, en vertu de l'évaluation juridique et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la société, sauf en ce qui concerne les éléments présentés à la note 14 d) des états financiers consolidés intermédiaires.

## 7.9 Information sur les actions en circulation

Le sommaire ci-après illustre le nombre d'actions en circulation de chaque catégorie de titres de participation au 30 juin 2005 et au 22 juillet 2005. De plus, le nombre total d'actions en circulation et pouvant être émises qui est présenté au 22 juillet 2005 se fonde sur l'hypothèse selon laquelle toutes les options ainsi que tous les bons de souscription ont été convertis.

Catégorie de titres de participation (en millions d'actions)	Actions ordinaires en circulation	Actions sans droit de vote en circulation	Nombre total d'actions en circulation
Au 30 juin 2005			
Avoir des porteurs d'actions ordinaires – Actions ordinaires en circulation	188,2	—	188,2
Avoir des porteurs d'actions ordinaires – Actions sans droit de vote en circulation	—	169,2	169,2
	<u>188,2</u>	<u>169,2</u>	<u>357,4</u> <sup>1)</sup>
Au 22 juillet 2005			
Avoir des porteurs d'actions ordinaires – Actions ordinaires en circulation	188,2	—	188,2
Avoir des porteurs d'actions ordinaires – Actions sans droit de vote en circulation	—	169,5	169,5
	<u>188,2</u>	<u>169,5</u>	<u>357,7</u>
Actions en circulation et pouvant être émises <sup>2)</sup> au 22 juillet 2005			
Actions ordinaires et actions sans droit de vote en circulation	188,2	169,5	357,7
Options <sup>3)</sup>	2,2	23,9	26,1
Bons de souscription	—	0,3	0,3
	<u>190,4</u>	<u>193,7</u>	<u>384,1</u>

- |   |
|---|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1) Aux fins du calcul du bénéfice dilué par action pour le deuxième trimestre de 2005, le nombre d'actions s'établissait à 362,4 millions.</li><li>2) En supposant une conversion intégrale et sans tenir compte des prix d'exercice.</li><li>3) Non réduites par toutes options pouvant être frappées d'extinction ou annulées au cours de la période du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 22 juillet 2005.</li></ol> |
|---|

## **8. Estimations comptables critiques et faits nouveaux concernant les conventions comptables**

### **8.1 Estimations comptables critiques**

Les principales conventions comptables de TELUS sont décrites à la note 1 des états financiers consolidés du rapport annuel 2004. La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période visée. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

### **8.2 Faits nouveaux concernant les conventions comptables** (note 2 des états financiers consolidés intermédiaires)

Les conventions comptables sont conformes à celles décrites dans les états financiers consolidés du rapport annuel 2004 de TELUS. Avec prise d'effet à l'exercice 2005 de la société, des modifications proposées aux recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») sur le calcul et la présentation du résultat par action (chapitre 3500 du *Manuel de l'ICCA*) pourraient s'appliquer à la société. La société ne devrait pas être touchée de façon importante par les modifications proposées.

## 9. Indications révisées

La société a l'habitude de réaffirmer ou d'ajuster ses indications annuelles trimestriellement. Elle a accru ses indications annuelles pour les ajouts nets d'abonnés de TELUS Mobilité.

	Indications révisées pour 2005	Indications au 4 mai 2005	Variation
<b>Chiffres consolidés</b>			
Produits d'exploitation	<b>Aucun changement</b>	7,95 G\$ à 8,05 G\$	Aucun changement
BAIIA <sup>1)</sup>	<b>Aucun changement</b>	3,25 G\$ à 3,325 G\$	Aucun changement
Bénéfice par action – de base	<b>Aucun changement</b>	1,85 \$ à 2,05 \$	Aucun changement
Dépenses en immobilisations	<b>Aucun changement</b>	Environ 1,4 G\$	Aucun changement
Flux de trésorerie disponibles <sup>2)</sup>	<b>Aucun changement</b>	1,25 G\$ à 1,35 G\$	Aucun changement
<b>Secteur Communications</b>			
Produits (externes)	<b>Aucun changement</b>	4,75 G\$ à 4,8 G\$	Aucun changement
Produits en tant qu'entreprise autre qu'une ESLT	<b>Aucun changement</b>	625 M\$ à 650 M\$	Aucun changement
BAIIA	<b>Aucun changement</b>	1,875 G\$ à 1,925 G\$	Aucun changement
BAIIA en tant qu'entreprise autre qu'une ESLT	<b>Aucun changement</b>	15 M\$ à 20 M\$	Aucun changement
Dépenses en immobilisations	<b>Aucun changement</b>	Environ 1,0 G\$	Aucun changement
Ajouts nets d'abonnés à Internet haute vitesse	<b>Aucun changement</b>	Environ 100 000	Aucun changement
<b>Secteur Mobilité</b>			
Produits (externes)	<b>Aucun changement</b>	3,2 G\$ à 3,25 G\$	Aucun changement
BAIIA	<b>Aucun changement</b>	1,375 G\$ à 1,4 G\$	Aucun changement
Dépenses en immobilisations	<b>Aucun changement</b>	Environ 400 M\$	Aucun changement
Ajouts nets d'abonnés aux services sans fil	<b>Plus de 525 000</b>	475 000 à 525 000	—
1) Se reporter à la rubrique 11.1, « Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA) », pour la définition du BAIIA.			
2) Se reporter à la rubrique 11.2, « Flux de trésorerie disponibles » pour la définition des flux de trésorerie disponibles.			

## 10. Risques et incertitudes

Les rubriques qui suivent résument les faits nouveaux importants liés aux risques et incertitudes décrits dans le rapport annuel 2004 de TELUS et dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2005 déposés sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)) et sur EDGAR ([www.sec.gov](http://www.sec.gov)).

### 10.1 Ressources humaines

Le résultat des questions en suspens touchant les relations de travail, comme la durée et l'incidence d'une grève à grande échelle et l'implication de TELUS Mobilité et de TELUS Communications Inc., les deux étant considérés comme un seul employeur aux fins des relations de travail, pourrait entraîner des coûts accrus imprévus ou une baisse de la productivité ou les deux. Rien ne peut garantir, advenant le règlement des négociations collectives, que les augmentations de la rémunération seront conformes au plan ni que les interruptions de travail n'entraîneront pas une baisse de la productivité. Si les répercussions ultimes sur la situation financière ou l'exploitation devaient différer sensiblement des évaluations et des hypothèses de la direction, un ajustement important pourrait être apporté à la situation financière de la société et à ses résultats d'exploitation.

### 10.2 Réglementation

Cadre de réglementation régissant les services de communication vocale sur protocole Internet – Décision de télécom 2005-28 du CRTC

Le 12 mai 2005, le CRTC a rendu sa décision concernant les exigences réglementaires régissant la prestation de services de transmission de la voix sur protocole Internet également appelés services VoIP. La décision a confirmé de manière générale l'opinion préliminaire du CRTC précisée en avril 2004 avant de demander l'avis du public dans le cadre d'une instance aux termes de l'Avis public de télécom 2004-2 du CRTC.

Aux termes de la Décision 2005-28, les fournisseurs de services VoIP étaient répartis en deux groupes, soit les ESLT qui sont réglementées d'une manière similaire à celle prévue par la réglementation existante touchant les services locaux et les autres, incluant les compagnies de câblodistribution qui ne sont pas assujetties à la réglementation des prix et qui ont obtenu une longueur d'avance au titre de la réglementation pour ce qui est de la prestation de services VoIP. TELUS est limitée par la réglementation des prix et les restrictions accrues touchant la

reconquête des clients des services VoIP sur les territoires où elle agit comme une ESLT en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'est du Québec, mais pas dans le reste du Canada.

Dans sa Décision 2005-28, le CRTC a aussi clarifié la réglementation dans plusieurs secteurs. Les services VoIP sont inclus dans les paramètres visant à déterminer l'apport au fonds national pour les zones de desserte à coûts élevés, et les fournisseurs de services VoIP à accès indépendant doivent verser un montant dès que les produits atteignent le cap de 10 millions de dollars. Le CRTC a aussi déterminé que les compagnies de câblodistribution étaient des entreprises de services locaux concurrentes (« ESLC »). D'autres règles touchant l'accès aux numéros, la transférabilité des numéros, les inscriptions dans les annuaires téléphoniques, l'accès égal, les restrictions touchant la reconquête, les règlements touchant les promotions, les groupages et les prix planchers demeurent inchangées et s'appliquent aux services VoIP.

TELUS et d'autres entreprises de services locaux titulaires (« ESLT ») ont demandé l'autorisation d'appeler de la réglementation touchant les reconquêtes auprès de la Cour fédérale, laissant entendre qu'il s'agit d'une restriction illégale des droits constitutionnels des sociétés touchant la liberté d'expression commerciale. Si l'appel devait être fructueux, la société ne serait plus tenue de ne pas communiquer avec les clients personnels pendant douze mois et les clients commerciaux pendant trois mois, une fois que les clients se seraient tournés vers d'autres fournisseurs pour un ou plusieurs services, et pourrait leur offrir des rabais, des services gratuits ou d'autres avantages en vue de les convaincre de ne pas changer de fournisseur ou de revenir à leur fournisseur initial. De plus, TELUS et d'autres ESLT ont conjointement formulé une requête auprès du Cabinet fédéral afin qu'une mesure rapide soit entreprise pour renverser la décision 2005-28. TELUS et les autres ESLT estiment que la décision visant à réglementer uniquement le marketing et l'établissement des prix des services VoIP offerts par des sociétés de télécommunication reconnues entraînera une hausse des prix et moins de choix pour les consommateurs. Rien ne peut garantir que les demandes d'appel auprès de la Cour fédérale et du Cabinet fédéral seront acceptées ni que les contraintes imposées par la réglementation ne contribueront pas à accélérer les pertes de lignes d'accès au réseau, à ralentir la progression des abonnés Internet et à freiner autrement la croissance des produits.

#### Instance relative à l'abstention liée aux services locaux (Avis public de télécom 2005-2 du CRTC)

Le CRTC a amorcé une instance visant l'examen d'un certain nombre de questions, notamment les marchés pertinents pour l'abstention, les pouvoirs et obligations du CRTC qui devraient faire l'objet d'une abstention ainsi que les critères et les conditions de post-abstention qui devraient s'appliquer. L'instance tiendra également compte d'un régime de transition permettant d'accorder une plus grande souplesse réglementaire aux ESLT avant l'abstention. TELUS compte participer pleinement à la consultation orale prévue du 26 au 29 septembre 2005. L'instance devrait être terminée au début d'octobre 2005 et on prévoit qu'une décision sera rendue d'ici la fin du premier trimestre de 2006.

TELUS est d'avis que le CRTC doit adopter un procédé clair et simple qui permettra aux titulaires de s'abstenir automatiquement si certains paramètres de référence mesurables sont atteints. TELUS a proposé un test de la ligne de démarcation très nette entre deux entreprises de télécommunications dans le cadre duquel il y aurait abstention ou déréglementation au titre des services locaux dans une région géographique dès que deux conditions seraient remplies : a) une autre entreprise de télécommunications offre des services locaux et b) ce concurrent détient 5 % du marché des services locaux. Aux termes de la proposition de TELUS, la société n'aurait qu'à remettre une preuve qu'une ESLC se taille au moins 5 % du marché des services locaux à l'intention des particuliers ou des entreprises dans sa zone de desserte. Le CRTC aurait alors un délai de 30 jours pour émettre un ordre d'abstention.

Le processus proposé par TELUS s'appuie sur des rapports mensuels sur les lignes d'accès au réseau et leurs équivalents par des participants sur le marché des services locaux, permettant au CRTC de vérifier les estimations de TELUS. Les titulaires sont actuellement tenus de soumettre des rapports sur les lignes d'accès au réseau au CRTC tous les mois et TELUS a demandé une ordonnance provisoire au CRTC visant l'application immédiate de l'exigence à toutes les entreprises de télécommunications fournissant des services locaux. En vue de souscrire à la demande du CRTC de remettre des commentaires sur les mesures transitoires visant à assurer aux ESLT une souplesse réglementaire accrue, TELUS a demandé que toutes les restrictions touchant les reconquêtes et les promotions soient levées. Rien ne peut garantir que les règles et processus d'abstention touchant les services locaux éventuellement adoptés par le CRTC seront aussi simples et clairs que le propose TELUS ni qu'un allègement transitoire au titre des reconquêtes et des promotions sera accordé.

#### Examen et utilisation des comptes de report pour la deuxième période de plafonnement des prix (Avis public de télécom 2004-1 du CRTC)

TELUS a déposé ses commentaires sur cette instance en juin 2005. Elle est d'avis que le CRTC ne dispose d'aucune latitude pour ordonner des rabais aux consommateurs, prélever des fonds dans les comptes de report des ESLT, ni remettre ces fonds aux concurrents, ni virer les fonds dans les comptes de report entre les territoires

desservis par les ESLT. TELUS a aussi demandé que le CRTC approuve l'attribution à deux de ses initiatives clés du solde estimatif de 123 millions de dollars d'un compte de report à la fin de la seconde période de plafonnement des prix le 31 mai 2006 (sous réserve de la possibilité d'une prorogation éventuelle dans le cadre de la Décision 2005-3 du CRTC dont il est question ci-après). Ces initiatives faciliteraient la prestation d'un service à large bande en Colombie-Britannique et permettraient d'améliorer la qualité du service dans les régions rurales et éloignées de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. Rien ne peut garantir que les propositions de TELUS visant l'utilisation du compte de report seront adoptées par le CRTC.

#### Instance portant sur la prolongation du régime de réglementation par plafonnement des prix – Avis public de télécom 2005-3 et 2005-4 du CRTC

Le 13 mai 2005, le CRTC a proposé de proroger le régime de réglementation par plafonnement des prix actuel sans aucun changement pour deux autres années après la date d'échéance prévue du 31 mai 2006 (31 juillet 2006 pour les ESLT du Québec). Au moment du dépôt de ses commentaires, TELUS a indiqué qu'elle appuyait cette prolongation de deux ans pourvu que deux changements importants soient apportés au régime de réglementation par plafonnement des prix. D'abord, TELUS a demandé au CRTC d'interrompre les flux de fonds dans le compte de report. Ensuite, TELUS a exigé que les titulaires soient autorisés à réduire les prix des services résidentiels dans les zones de desserte à coûts non élevés et des services d'affaires si les clients ont le choix entre divers fournisseurs de services téléphoniques locaux. TELUS s'est engagée à ne pas hausser les tarifs dans d'autres zones de desserte en vue de compenser et d'équilibrer toute réduction des tarifs résultant de ces changements. Rien ne peut garantir que les changements proposés par TELUS au régime de réglementation par plafonnement des prix seront adoptés par le CRTC.

#### Cadre pour l'abstention de la réglementation des services numériques haute vitesse intracirconscriptions – Avis public de télécom 2005-8 du CRTC

Le 30 juin 2005, le CRTC a amorcé une instance en vue de solliciter des observations sur un cadre relatif à l'abstention de la réglementation des services numériques haute vitesse intracirconscriptions, incluant une définition de ces services, le marché pertinent, les critères qualitatifs et quantitatifs permettant d'établir le pouvoir du marché, les pouvoirs et fonctions que le Conseil devrait s'abstenir d'exercer, le processus de demande d'abstention, de même que les critères, conditions et garanties s'appliquant dans un régime d'après-abstention qui entraîneraient soit le retour automatique à la non-abstention, soit l'examen de la pertinence d'une abstention permanente. La période de soumission des commentaires et des réponses se poursuivra au quatrième trimestre de 2005, et une décision devrait être rendue par le CRTC vers la fin du premier semestre de 2006. L'instance fait suite à la Décision 2005-6 intitulée « Services de réseau numérique propres aux concurrents » rendue en février 2005 dans laquelle le CRTC classe certains accès et services de réseau numérique propres aux concurrents intracirconscriptions comme des services de catégorie II ou des services qui ne sont ni essentiels ni quasi-essentiels. Une fois que le cadre pour l'abstention de la réglementation des services numériques haute vitesse intracirconscriptions sera arrêté, le Conseil sera en mesure d'accepter des demandes d'abstention de la réglementation touchant ces services de la part des ESLT.

### **10.3 Risques liés aux procédés**

La société procède actuellement à l'élaboration d'un nouveau système de facturation dans le secteur Communications, lequel inclura des processus de réingénierie aux fins de l'entrée des ordres, des conditions d'admissibilité, de la prestation des services et de l'assurance de la qualité, du service à la clientèle, du recouvrement et du crédit, des contrats avec les clients et de la gestion de l'information. Ce projet orienté vers la clientèle exige la mise à niveau extensive de systèmes et présente en soi des risques d'implantation découlant de la complexité des tâches et des contraintes touchant les ressources. La société compte mettre ce projet en œuvre progressivement, à commencer par le lancement de comptes personnels en Alberta au premier trimestre de 2006 et par l'implantation de comptes à l'intention des clients de la Colombie-Britannique à une date ultérieure. Rien ne peut garantir que ce projet n'aura aucune incidence négative sur la qualité du service à la clientèle de TELUS, ni sur sa position concurrentielle ni sur ses résultats financiers.

### **10.4 Menaces faites par l'homme et menaces naturelles**

Divers actes de vandalisme se sont produits depuis avril 2005 qui ont été soumis aux autorités policières concernées. Ces incidents ont contribué à nuire aux services offerts à un ou plusieurs clients pendant quelques heures, incluant l'interruption du service 911 essentiel dans les villes de Burnaby, de New Westminster et de Port Coquitlam, en Colombie-Britannique. À la suite d'examen continus approfondis de la sécurité, la société a mis en place de nouvelles mesures de sécurité. Rien ne peut garantir que des événements futurs précis n'auront aucune incidence sur les activités de TELUS.

## 10. 5 Litiges

En juin 2005, la Cour d'appel de l'Ontario a rejeté à l'unanimité une décision de la Cour de première instance de 2003 et a déclaré que le remboursement des obligations de série AL de 125 millions de dollars fait en décembre 1997 par BC TEL, une société remplacée de TELUS, n'était pas conforme aux dispositions de l'acte de fiducie et d'hypothèque aux termes duquel les obligations avaient été émises. La Cour d'appel de l'Ontario a renvoyé la cause devant la Cour de première instance qui devra déterminer les dommages. TELUS a comptabilisé une charge estimative aux fins des dommages dans les coûts de financement du deuxième trimestre de 2005. Si les dommages imposés étaient sensiblement différents des attentes de la direction, un ajustement important pourrait être inscrit dans les états des résultats de la société. La société prévoit demander l'autorisation d'interjeter appel devant la Cour suprême du Canada. Cette décision porte sur une question survenue avant la fusion de BC Telecom et de TELUS Corporation (Alberta) en 1999 et n'a aucune incidence sur les instruments de dette actuels de TELUS.

## 11. Rapprochement des mesures financières non définies par les PCGR et définition des indicateurs clés de l'exploitation

### 11.1 Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA)

La société présente le BAIIA et fournit des indications à ce sujet parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de ses unités d'exploitation et qu'il sert à déterminer si la société respecte les clauses restrictives de ses conventions d'emprunt. La société estime également que le BAIIA est une mesure commune à laquelle les investisseurs recourent largement en tant qu'indicateur du rendement d'exploitation d'une société et de sa capacité de contracter des dettes et d'en assurer le service, ainsi qu'à titre de paramètre d'évaluation. De plus, la société croit que le BAIIA permet aux investisseurs de comparer plus facilement le rendement d'une entreprise de façon continue sans égard à l'amortissement, lequel est de nature hors caisse et peut varier considérablement selon les méthodes comptables utilisées ou en raison de facteurs hors exploitation, comme le coût historique.

Le BAIIA n'est pas une mesure fondée sur les principes comptables généralement reconnus du Canada ou des États-Unis et ne doit pas être substitué au bénéfice d'exploitation ou au bénéfice net comme mesure du rendement de la société ni utilisé comme mesure unique des flux de trésorerie, car il ne tient pas compte des effets de la croissance du fonds de roulement, des dépenses en immobilisations, de la réduction du capital de la dette ni d'autres sources et affectations des liquidités figurant dans les états consolidés intermédiaires des flux de trésorerie. Les investisseurs sont invités à examiner attentivement les éléments entrant dans le calcul du BAIIA de TELUS. Si le BAIIA est indiqué aux présentes afin de permettre une analyse comparative plus exhaustive du rendement de la société et de sa capacité d'assurer le service de sa dette comparativement à d'autres sociétés, il convient de rappeler que cet indicateur, tel qu'il est présenté par TELUS, risque de ne pas concorder en tous points avec le BAIIA présenté par d'autres sociétés.

Le tableau suivant illustre le rapprochement du BAIIA avec le bénéfice net et le bénéfice d'exploitation :

(en millions de dollars)	Trimestres terminés les		Semestres terminés les	
	30 juin 2005	2004	30 juin 2005	2004
<b>Bénéfice net</b>	<b>189,5</b>	172,3	<b>431,7</b>	273,6
Autres charges	<b>0,5</b>	2,0	<b>2,0</b>	3,2
Coûts de financement	<b>168,2</b>	156,9	<b>306,6</b>	301,9
Impôts sur les bénéfices	<b>106,0</b>	44,9	<b>176,3</b>	107,5
Part des actionnaires sans contrôle	<b>1,7</b>	1,1	<b>3,3</b>	1,9
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>465,9</b>	377,2	<b>919,9</b>	688,1
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>330,9</b>	320,7	<b>660,8</b>	642,4
Amortissement des actifs incorporels	<b>68,2</b>	86,9	<b>140,5</b>	175,6
<b>BAIIA</b>	<b>865,0</b>	784,8	<b>1 721,2</b>	1 506,1

### 11.2 Flux de trésorerie disponibles

La société présente les flux de trésorerie disponibles et fournit des indications à ce sujet parce qu'ils constituent une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance des résultats d'exploitation consolidés. Les flux de trésorerie disponibles excluent certaines variations du fonds de roulement ainsi que d'autres sources et affectations des liquidités figurant dans les états consolidés intermédiaires des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas une mesure fondée sur les principes comptables généralement reconnus du

Canada ou des États-Unis et ne doivent pas être substitués aux états consolidés intermédiaires des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure qui peut être utilisée pour évaluer la performance de TELUS au fil des ans. Il convient de rappeler aux investisseurs que cet indicateur, tel qu'il est présenté par TELUS, risque de ne pas concorder en tous points avec les flux de trésorerie disponibles présentés par d'autres sociétés. Bien que la mesure fondée sur les PCGR la plus semblable soit les rentrées liées aux activités d'exploitation moins les sorties liées aux activités d'investissement, les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure pertinente, car ils fournissent une estimation des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation qui sont disponibles après les dépenses en immobilisations, mais avant le produit tiré des actifs cédés et les variations de certains éléments du fonds de roulement (tels que les créances clients, qui peuvent être grandement faussées par les changements dans la titrisation qui ne reflètent pas les résultats d'exploitation, et les fournisseurs).

Le tableau suivant illustre le calcul des flux de trésorerie disponibles effectué par la direction.

(en millions de dollars)	Trimestres terminés les		Semestres terminés les	
	30 juin 2005	2004	30 juin 2005	2004
<b>BAIIA</b>	<b>865,0</b>	784,8	<b>1 721,2</b>	1 506,1
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif, déduction faite des versements en espèces	(1,0)	(9,0)	(13,3)	(61,5)
Rémunération à base d'actions	7,1	5,6	10,9	10,3
Intérêts en espèces payés	(293,8)	(293,8)	(306,9)	(316,6)
Intérêts en espèces reçus	18,8	7,0	25,1	21,2
Impôts reçus (payés)	20,4	81,0	19,3	185,6
Dépenses en immobilisations	(408,7)	(346,1)	(681,9)	(655,8)
Crédits d'impôt à l'investissement reçus (compris dans le BAIIA ou les dépenses en immobilisations présentés dans la période courante ou antérieure et dans les impôts reçus [payés]), et autres	—	—	—	(16,5)
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>207,8</b>	229,5	<b>774,4</b>	672,8

Le tableau suivant illustre le rapprochement des flux de trésorerie disponibles et des rentrées liées aux activités d'exploitation moins les sorties liées aux activités d'investissement :

(en millions de dollars)	Trimestres terminés les		Semestres terminés les	
	30 juin 2005	2004	30 juin 2005	2004
<b>Rentrées liées aux activités d'exploitation</b>	<b>687,7</b>	489,0	<b>1 416,1</b>	1 077,1
<b>Rentrées (sorties) liées aux activités d'investissement</b>	<b>(410,0)</b>	(341,6)	<b>(716,2)</b>	(640,2)
	<b>277,7</b>	147,4	<b>699,9</b>	436,9
Montant net des charges des régimes à prestations déterminées des salariés	0,4	(4,9)	(1,1)	(9,8)
Cotisations patronales aux régimes à prestations déterminées des salariés	22,3	57,9	59,7	86,5
Autres activités d'exploitation, montant net	(4,1)	(11,5)	0,3	(17,6)
Réduction des créances titrisées	—	—	—	150,0
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement, sauf la variation des impôts, des intérêts et des créances titrisées	(89,8)	45,1	(18,7)	42,4
Acquisitions	1,9	—	29,4	—
Produit de la cession de propriétés et d'autres actifs	(2,7)	(4,3)	(3,4)	(16,4)
Autres activités d'investissement	2,1	(0,2)	8,3	0,8
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>207,8</b>	229,5	<b>774,4</b>	672,8

### **11.3 Définition des indicateurs clés de l'exploitation**

Les mesures suivantes constituent des paramètres utilisés dans l'industrie pour évaluer le rendement de l'exploitation d'une société de services sans fil.

#### Taux de désabonnement, par mois

Nombre d'appareils d'abonnés débranchés au cours d'une période donnée, divisé par le nombre moyen d'appareils dans le réseau au cours de la période, exprimé sous forme de taux mensuel. Un abonné des services prépayés est débranché lorsqu'il n'utilise pas les services au cours des 90 jours suivant l'expiration de la carte prépayée.

#### Frais d'acquisition

Montant total au titre du financement des appareils, des commissions ainsi que des frais de publicité et de promotion qu'il faut déboursier pour l'acquisition initiale des clients au cours d'une période donnée. Tels qu'ils sont définis, les frais d'acquisition excluent les frais engagés pour conserver les abonnés existants (frais de fidélisation).

#### Frais d'acquisition par ajout brut d'abonné

Frais d'acquisition divisés par les ajouts bruts d'abonnés au cours de la période.

#### Produits moyens par appareil d'abonné (PMPA)

Nombre, exprimé en pourcentage mensuel, obtenu au moyen de la division des produits tirés des services de réseau par le nombre moyen d'appareils en service dans le réseau au cours de la période.

#### Frais de fidélisation par rapport aux produits tirés des services de réseau

Coûts directs liés aux activités de marketing et aux promotions visant à fidéliser les abonnés existants, divisés par les produits tirés des services de réseau.

#### BAIIA (déduction faite des frais d'acquisition)

Mesure de la rentabilité de l'exploitation normalisée en fonction des coûts inhérents à l'ajout de clients au cours de la période.

### **11.4 Définition des mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement**

#### Dettes nettes

Dettes à long terme plus les tranches à court terme de la dette à long terme et chèques en circulation moins l'encaisse et les placements temporaires et plus le passif (moins l'actif) de la couverture relative aux swaps de devises sur les billets libellés en dollars américains. Le passif de la couverture relative aux swaps de devises, qui reflète la débenture de 1 166,5 millions de dollars US échéant le 1<sup>er</sup> juin 2007 et la débenture de 1 925,0 millions de dollars US échéant le 1<sup>er</sup> juin 2011, s'établissait à 965,4 millions de dollars au 30 juin 2005 (passif de couverture reporté de 630,6 millions de dollars au 30 juin 2004). La dette nette n'est pas touchée par les fluctuations de change étant donné qu'elle ajoute (déduit) le passif (l'actif) de couverture net reporté.

#### Total des capitaux investis

Dettes nettes plus la part des actionnaires sans contrôle et les capitaux propres.

#### Ratio dette nette/total des capitaux investis

Estimation de la proportion de la dette utilisée dans la structure financière de la société. Le ratio cible à long terme de la dette nette par rapport au total des capitaux investis est de 45 % à 50 %.



### BAIIA (excluant les coûts de restructuration)

Le BAIIA (excluant les coûts de restructuration) sert à calculer le ratio dette nette/BAIIA et la couverture des intérêts par le BAIIA, conformément au calcul du ratio de levier financier et du ratio de couverture prévus par les clauses restrictives des facilités de crédit. Les coûts de restructuration et de réduction de l'effectif se sont établis à 52,8 millions de dollars et à 35,1 millions de dollars, respectivement, pour les périodes de 12 mois terminées les 30 juin 2005 et 2004.

### Ratio dette nette/BAIIA

Dette nette à la fin de la période divisée par le BAIIA sur 12 mois (le BAIIA déduction faite des coûts de restructuration). Cette mesure est essentiellement identique au ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives des facilités de crédit de TELUS. L'objectif de TELUS pour le ratio dette/BAIIA est de 2,2 fois ou moins.

### Montant net des intérêts débiteurs

Montant net des coûts de financement avant les gains liés au rachat et au remboursement de la dette, calculé sur 12 mois. Aucun gain lié au rachat ni au remboursement de la dette n'a été comptabilisé au cours des périodes respectives.

### Couverture des intérêts sur la dette à long terme

Mesure sur 12 mois du bénéfice net avant les intérêts débiteurs sur la dette à long terme et les impôts sur les bénéfices divisé par les intérêts débiteurs sur la dette à long terme.

### Couverture des intérêts par le BAIIA

BAIIA (déduction faite des coûts de restructuration) divisé par le montant net des intérêts débiteurs. Cette mesure est essentiellement identique au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives des nouvelles facilités de crédit de TELUS.

### Ratio de distribution

Dividendes déclarés par action du trimestre considéré, multipliés par quatre et divisés par le bénéfice de base par action sur 12 mois. L'objectif visé est un ratio de distribution annuel de 45 % à 55 % du bénéfice net.

TELUS Corporation

États consolidés des résultats

Périodes terminées les 30 juin (non vérifié) (en millions, sauf les montants par action)	Trimestre		Semestre	
	2005	2004	2005	2004
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 018,5 \$</b>	1 865,6 \$	<b>3 993,2 \$</b>	3 669,4 \$
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Exploitation	1 146,1	1 080,1	2 255,2	2 146,7
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif	7,4	0,7	16,8	16,6
Amortissement des immobilisations corporelles	330,9	320,7	660,8	642,4
Amortissement des actifs incorporels	68,2	86,9	140,5	175,6
	<b>1 552,6</b>	1 488,4	<b>3 073,3</b>	2 981,3
<b>BÉNÉFICE D'EXPLOITATION</b>	<b>465,9</b>	377,2	<b>919,9</b>	688,1
Autres charges, montant net	0,5	2,0	2,0	3,2
Coûts de financement	168,2	156,9	306,6	301,9
<b>BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE</b>	<b>297,2</b>	218,3	<b>611,3</b>	383,0
Impôts sur les bénéfices	106,0	44,9	176,3	107,5
Part des actionnaires sans contrôle	1,7	1,1	3,3	1,9
<b>BÉNÉFICE NET</b>	<b>189,5</b>	172,3	<b>431,7</b>	273,6
Dividendes sur actions préférentielles et privilégiées	—	0,8	—	1,7
<b>BÉNÉFICE AFFÉRENT AUX ACTIONS ORDINAIRES ET AUX ACTIONS SANS DROIT DE VOTE</b>	<b>189,5 \$</b>	171,5 \$	<b>431,7 \$</b>	271,9 \$
<b>BÉNÉFICE PAR ACTION ORDINAIRE ET ACTION SANS DROIT DE VOTE</b>				
– De base	0,53 \$	0,48 \$	1,20 \$	0,76 \$
– Dilué	0,52 \$	0,48 \$	1,19 \$	0,76 \$
<b>DIVIDENDES DÉCLARÉS PAR ACTION ORDINAIRE ET ACTION SANS DROIT DE VOTE</b>	<b>0,20 \$</b>	0,15 \$	<b>0,40 \$</b>	0,30 \$
<b>NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ TOTAL D' ACTIONS ORDINAIRES ET D' ACTIONS SANS DROIT DE VOTE EN CIRCULATION</b>				
– De base	358,1	354,3	359,1	353,7
– Dilué	362,4	360,1	362,9	356,0

# TELUS Corporation

## Bilans consolidés

(non vérifié) (en millions)	Au 30 juin 2005	Au 31 décembre 2004
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Encaisse et placements temporaires, montant net	1 141,1 \$	896,5 \$
Débiteurs	846,3	863,5
Impôts sur les bénéfices et autres impôts à recevoir	146,0	132,5
Stocks	129,0	133,3
Frais payés d'avance et autres	259,4	183,4
Tranche à court terme des impôts futurs	398,1	438,4
	<b>2 919,9</b>	<b>2 647,6</b>
Immobilisations, montant net		
Immobilisations corporelles et autres	7 480,1	7 528,2
Actifs incorporels amortissables	672,5	737,0
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	2 964,6	2 955,8
	<b>11 117,2</b>	<b>11 221,0</b>
Autres actifs		
Frais reportés	775,4	704,4
Impôts futurs	—	99,8
Placements	31,3	38,4
Écart d'acquisition	3 150,1	3 126,8
	<b>3 956,8</b>	<b>3 969,4</b>
	<b>17 993,9 \$</b>	<b>17 838,0 \$</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 458,5 \$	1 362,6 \$
Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration et de la réduction de l'effectif	57,4	70,7
Facturation par anticipation et dépôts de clients	546,4	531,5
Tranche à court terme de la dette à long terme	1 581,0	4,3
	<b>3 643,3</b>	<b>1 969,1</b>
Dette à long terme	<b>4 691,1</b>	<b>6 332,2</b>
Autres passifs à long terme	<b>1 439,3</b>	<b>1 506,1</b>
Impôts futurs	<b>1 052,0</b>	<b>991,9</b>
Part des actionnaires sans contrôle	<b>13,5</b>	<b>13,1</b>
Capitaux propres		
Option de conversion des débentures convertibles	—	8,8
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	7 154,7	7 016,8
	<b>7 154,7</b>	<b>7 025,6</b>
	<b>17 993,9 \$</b>	<b>17 838,0 \$</b>

TELUS Corporation

États consolidés des flux de trésorerie

Périodes terminées les 30 juin (non vérifié) (en millions)	Trimestre		Semestre	
	2005	2004	2005	2004
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>				
Bénéfice net	189,5 \$	172,3 \$	431,7 \$	273,6 \$
Ajustements visant le rapprochement du bénéfice net et des rentrées liées aux activités d'exploitation :				
Amortissement	399,1	407,6	801,3	818,0
Impôts futurs	103,3	98,7	195,0	190,5
Rémunération à base d'actions	7,1	5,9	10,9	10,6
Montant net des charges des régimes à prestations déterminées des salariés	(0,4)	4,9	1,1	9,8
Cotisations patronales aux régimes à prestations déterminées des salariés	(22,3)	(57,9)	(59,7)	(86,5)
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif, déduction faite des versements en espèces	(1,0)	(9,0)	(13,3)	(61,5)
Autres, montant net	4,1	11,5	(0,3)	17,6
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	8,3	(145,0)	49,4	(95,0)
Rentrées liées aux activités d'exploitation	687,7	489,0	1 416,1	1 077,1
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses en immobilisations	(408,7)	(346,1)	(681,9)	(655,8)
Acquisition	(1,9)	—	(29,4)	—
Produit de la vente de propriétés et d'autres actifs	2,7	4,3	3,4	16,4
Autres	(2,1)	0,2	(8,3)	(0,8)
Sorties liées aux activités d'investissement	(410,0)	(341,6)	(716,2)	(640,2)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>				
Émission d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote	56,1	16,8	144,0	43,8
Dividendes aux actionnaires	(143,9)	(48,3)	(143,9)	(90,6)
Achat d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote pour annulation	(272,1)	—	(430,4)	—
Émission de titres de créance à long terme	4,4	10,5	4,4	37,8
Remboursements par anticipation et à l'échéance sur la dette à long terme	(19,3)	(2,8)	(20,3)	(37,0)
Paiement lié au rachat d'actions privilégiées et privilégiées	—	(35,8)	—	(35,8)
Dividendes versés par une filiale à la part des actionnaires sans contrôle	(7,9)	—	(7,9)	—
Autres	(1,2)	(3,6)	(1,2)	(3,6)
Sorties liées aux activités de financement	(383,9)	(63,2)	(455,3)	(85,4)
<b>SITUATION DE TRÉSORERIE</b>				
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des placements temporaires, montant net	(106,2)	84,2	244,6	351,5
Encaisse et placements temporaires, montant net au début	1 247,3	273,5	896,5	6,2
Encaisse et placements temporaires, montant net à la fin	1 141,1 \$	357,7 \$	1 141,1 \$	357,7 \$
<b>INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE</b>				
Intérêts (versés)	(293,8) \$	(293,8) \$	(306,9) \$	(316,6) \$
Intérêts reçus	18,8 \$	7,0 \$	25,1 \$	21,2 \$
Impôts sur les bénéfices (y compris les crédits d'impôt à l'investissement reçus, montant net)	20,4 \$	81,0 \$	19,3 \$	185,6 \$

## TELUS Corporation

### Information sectorielle

Trimestres terminés les 30 juin (en millions)	Communications		Mobilité		Éliminations		Chiffres consolidés	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Produits externes	1 216,5 \$	1 189,0 \$	802,0 \$	676,6 \$	— \$	— \$	2 018,5 \$	1 865,6 \$
Produits intersectoriels	21,2	22,1	5,7	5,6	(26,9)	(27,7)	—	—
Total des produits d'exploitation	1 237,7	1 211,1	807,7	682,2	(26,9)	(27,7)	2 018,5	1 865,6
Charges d'exploitation	731,8	711,8	441,2	396,0	(26,9)	(27,7)	1 146,1	1 080,1
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif	7,4	0,7	—	—	—	—	7,4	0,7
BAIIA <sup>1)</sup>	498,5 \$	498,6 \$	366,5 \$	286,2 \$	— \$	— \$	865,0 \$	784,8 \$
Total des dépenses en immobilisations	293,9 \$	267,7 \$	114,8 \$	78,4 \$	— \$	— \$	408,7 \$	346,1 \$
BAIIA, moins le total des dépenses en immobilisations	204,6 \$	230,9 \$	251,7 \$	207,8 \$	— \$	— \$	456,3 \$	438,7 \$

Semestres terminés les 30 juin (en millions)	Communications		Mobilité		Éliminations		Chiffres consolidés	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Produits externes	2 438,7 \$	2 360,1 \$	1 554,5 \$	1 309,3 \$	— \$	— \$	3 993,2 \$	3 669,4 \$
Produits intersectoriels	43,8	47,1	11,5	10,2	(55,3)	(57,3)	—	—
Total des produits d'exploitation	2 482,5	2 407,2	1 566,0	1 319,5	(55,3)	(57,3)	3 993,2	3 669,4
Charges d'exploitation	1 448,4	1 418,5	862,1	785,5	(55,3)	(57,3)	2 255,2	2 146,7
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif	16,8	16,6	—	—	—	—	16,8	16,6
BAIIA <sup>1)</sup>	1 017,3 \$	972,1 \$	703,9 \$	534,0 \$	— \$	— \$	1 721,2 \$	1 506,1 \$
Total des dépenses en immobilisations	507,5 \$	527,1 \$	174,4 \$	128,7 \$	— \$	— \$	681,9 \$	655,8 \$
BAIIA, moins le total des dépenses en immobilisations	509,8 \$	445,0 \$	529,5 \$	405,3 \$	— \$	— \$	1 039,3 \$	850,3 \$

1) Selon la définition de la société, le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (le « BAIIA ») correspond aux produits d'exploitation diminués des charges d'exploitation ainsi que des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif. La société a publié de l'information au sujet du BAIIA et l'inclut dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de ses secteurs d'exploitation et qu'il sert à déterminer si la société respecte les clauses restrictives de ses conventions d'emprunt.